

BANQUE CENTRALE DU CONGO



**RAPPORT SUR
LA STABILITÉ
FINANCIÈRE**

**Édition
2017**

N° 03 - Août 2019

AVANT-PROPOS



Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du rapport sur la stabilité financière, édition 2017

J'ai l'insigne honneur de vous présenter la troisième édition du rapport sur la stabilité financière qui, d'une part, renseigne sur les canaux à partir desquels les risques liés à la stabilité financière prennent de l'ampleur en République Démocratique du Congo et, d'autre part, propose des mesures susceptibles de renforcer la résilience du système financier aux différents chocs.

A cet effet, ledit rapport rend compte de points suivants : (i) la stabilité financière à l'échelle aussi bien internationale que nationale, (ii) le paysage du système financier congolais et (iii) les vulnérabilités du système financier face aux défis majeurs de la stabilité financière, (iv) la comparaison de la solidité du secteur bancaire congolais aux pays pairs de la SADC et (v) le cadre de la politique macroprudentielle.

En effet, à l'échelle internationale, le renforcement du système financier mondial s'est affermi davantage à la suite des politiques d'accompagnement exceptionnelles et de l'amélioration de la résilience ainsi que de l'actualisation de la réglementation financière.

Cependant, des signaux mitigés sur la stabilité à moyen terme persistent étant donné, qu'en dépit de la consolidation de la résilience du système financier mondial, la plupart des banques demeurent confrontées aux problèmes résultant de la dernière crise financière internationale et du modèle opérationnel.

Nonobstant la reprise économique observée en 2017, l'endettement des principales économies de la planète continue à s'accroître tout comme celui du secteur non financier qui demeure également excessif. L'effet de levier dans le secteur non financier est désormais plus élevé qu'avant la crise financière de 2008-2009 dans l'ensemble des pays de G20.

Au niveau national, bien que le pays ait retrouvé son élan au plan économique, les pressions observées sur le taux de change en 2016 se sont poursuivies jusqu'en septembre 2017, contribuant ainsi au maintien, d'une part, d'un taux brut de dégradation du portefeuille des prêts très élevé, établi à 16,1 % contre un seuil maximal acceptable de 5 %, et d'autre part, à l'aversion au risque par le secteur, laquelle s'est traduite par une compression de 18,8 % des prêts consentis à l'économie entre 2016 et 2017.

Par ailleurs, il sied de noter que durant ces cinq (5) dernières années, le ratio total du bilan du secteur bancaire rapporté au PIB, bien qu'en hausse, établi à 13,9 % en 2017 contre 13,08 % en 2016, continue à demeurer faible par rapport à la taille économique du pays.

En outre, l'impact du secteur de la microfinance sur la stabilité financière est resté peu significatif au regard de son faible niveau d'activités par rapport aux besoins de l'économie nationale, soit 0,6 % du PIB en 2017.

Quant à la politique macroprudentielle, la Banque Centrale développe graduellement des outils nécessaires pour atténuer les risques relatifs à chaque objectif de ladite politique.

Il est opportun de rappeler que la mise en place d'un cadre de concertations réunissant les différentes parties prenantes, en l'occurrence le Gouvernement, à travers le Ministère des Finances, la Banque Centrale du Congo, l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances ainsi que la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, s'avère importante pour une meilleure gouvernance de la stabilité du secteur financier congolais.

Au demeurant, le présent rapport, qui contribue une fois de plus aux efforts de transparence que ne cesse de conjuguer la Banque Centrale du Congo, présente, à l'instar des précédentes éditions, les fragilités et les moyens de prévention des crises dans le but de poursuivre la mise en œuvre d'une politique macroprudentielle susceptible de soutenir efficacement le développement du secteur financier, vecteur de la croissance économique du pays.

Je vous convie donc à la lecture de ce rapport sur la stabilité financière, édition 2017.



Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES.....	11
RESUME.....	13
CHAPITRE I :	
VUE D'ENSEMBLE SUR LA STABILITE FINANCIERE A L'ECHELLE	
INTERNATIONALE.....	17
I.1. Perspectives sur la stabilité financière au plan international.....	18
I.2. Signaux mitigés sur la stabilité financière à l'échelle internationale.....	19
I.3. Contexte interne sur la stabilité financière.....	20
I.3.1. Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2017.....	21
I.3.2. Evolution de la part des prêts du secteur bancaire aux secteurs institutionnels.....	22
CHAPITRE II :	
SYSTEME FINANCIER.....	25
II.1. Paysage du secteur financier congolais.....	26
II.2. Développement du Système de paiement en RDC.....	28
II.2.1. Etat d'avancement de la réforme du Système National de Paiement.....	28
II.2.2. Evolution des transactions effectuées via le système national de paiement.....	30
II.2.3. Perspectives.....	30
II.3. Mesures pour favoriser l'inclusion financière.....	31
CHAPITRE III :	
VULNERABILITES DU SECTEUR FINANCIER FACE AUX DEFIS MAJEURS DE LA	
STABILITE FINANCIERE.....	35
III.1. Secteur bancaire.....	36
III.1.1. Evolution des principaux agrégats du secteur bancaire.....	36
III.1.2. Qualité du portefeuille des prêts.....	37
III.1.3. Indicateurs de solidité financière relatifs à la liquidité.....	38
III.1.4. Risque de marché.....	39
III.1.5. Profitabilité bancaire.....	39
III.1.6. Adéquation des fonds propres du secteur bancaire.....	40
III.2. Activités de la Microfinance.....	41
CHAPITRE IV :	
COMPARAISON DES INDICATEURS DE SOLIDITE FINANCIERE	
AVEC LES PAYS PAIRS DE LA SADC.....	43
IV.1. Ratio des fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques.....	44
IV.2. Ratio des fonds propres de base/actifs nets pondérés en fonction des risques.....	44
IV.3. Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base.....	45
IV.4. Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts.....	45
IV.5. Ratio prêts libérés en monnaies étrangères sur total prêts.....	46
IV.6. Ratio rentabilité des actifs.....	47

IV.7. Ratio rentabilité des fonds propres réglementaires	47
IV.8. Ratio marge d'intérêt/ produit brut.....	48
IV.9. Ratio charges hors intérêts / Produit brut.....	48
IV.10. Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts	49
IV.11. Ratio Actifs Liquides/ Passifs à court terme	49
IV.12. Ratio Actifs liquides /Total des actifs	50
CHAPITRE V :	
CADRE DE LA POLITIQUE MACROPRUDENTIELLE	51
V.1. Cadre de la politique macroprudentielle	52
V.2. Mesures à préconiser	60
V.3. Cadre institutionnel de la stabilité financière	61
V.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire	61
ANNEXES.....	65

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière.....	15
Tableau 2: Evolution de la part des prêts du secteur bancaire aux secteurs institutionnels (En %).....	22
Tableau 3: Dépôt Secteurs Institutionnel	23
Tableau 4: Catégorisation des institutions financières.....	26
Tableau 5: Evolution du nombre de comptes ouverts	34
Tableau 6: Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI	34
Tableau 7: Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en %	37
Tableau 8: Indicateurs de liquidité en %.....	39
Tableau 9: Indicateurs de rentabilité en %	40
Tableau 10: Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %.....	40
Tableau 11 : Adéquation des fonds propres en %	41
Tableau 12: Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance	42
Tableau 13: Les instruments macroprudentiels sélectionnés par la Banque Centrale.....	54
Tableau 14: Instruments macroprudentiels versus objectifs intermédiaires	56

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution de la croissance mondiale.....	18
Figure 2 : Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2017	22
Figure 3 : Evolution de prêts aux secteurs institutionnels	23
Figure 4 : Evolution des dépôts des secteurs institutionnels	23
Figure 5 : Indicateur bilan secteur bancaire rapporté au PIB	36
Figure 6 : Evolution des paramètres clés.....	37
Figure 7 : Evolution des prêts par type des monnaies	38
Figure 8 : Ratio des fonds propres réglementaires/actifs pondérés nets en fonction des risques.....	44
Figure 9 : Ratio des fonds propres de base/actifs nets pondérés en fonction des risques.....	45
Figure 10 : Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base	45
Figure 11 : Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts	46
Figure 12 : Ratio prêts libellés en monnaies étrangères sur total prêts.....	47
Figure 13 : Ratio rentabilité des actifs	47
Figure 14 : Ratio rentabilité des fonds propres réglementaires.....	48
Figure 15 : Ratio marge d'intérêt/ produit brut	48
Figure 16 : Ratio charges hors intérêts / Produit brut.....	49
Figure 17 : Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts.....	49
Figure 18 : Ratio actifs liquides/ passifs à court terme.....	50
Figure 19 : ratio actifs liquides /total des actifs.....	50
Figure 20 : Prêts rapportés au PIB	58

LISTE DES ENCADRES

Encadré : le risque systémique	53
--------------------------------------	----

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

AFI :	Alliance pour l'Inclusion Financière
ARCA :	Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances
ATS :	Système de Transfert Automatisé
BCC :	Banque Centrale du Congo
CADECO :	Caisse d'Epargne du Congo
CDF :	Francs Congolais
CIP :	Centrale des Incidents des Paiements
CNSF :	Comité National de Stabilité Financière
CNSSAP :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics
COMESA :	Marché Commun de l'Afrique orientale et australe
CT :	Court Terme
DSIF :	Direction de la Supervision des Intermédiaires Financiers
EME :	Etablissements de Monnaie Electronique
FIP :	Promotion sur la Finance et l'Investissement
FMI :	Fonds Monétaire International
FP :	Fonds Propre
FPB :	Fonds Propre de Base
FPI :	Fonds pour la promotion de l'Industrie
FPM :	Fonds pour la Promotion de la Microfinance
FPR :	Fonds Propre Réglementaire
IMF :	Institution de Micro Finance
INSS :	Institut National de Sécurité Sociale
JIE :	Journée Internationale de l'Epargne
LBC/FT :	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et Financement de Terrorisme
LCR :	Liquidity Coverage Ratio (Ratio de liquidité à court terme)
LT :	Long Terme
ME :	Monnaies Etrangères
MN :	Monnaie Nationale
NSFR :	Net Stable Funding Ratio (Ratio structurel de liquidité à long terme)
PCA :	Plan de Continuité d'Affaires
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNEF :	Programme National d'Education Financière
PROMONAT :	Projet Monétique National
PSEF :	Programme d'Evaluation du Secteur Financier
RDC :	République Démocratique du Congo
ROA :	Return On Assets (Rendement des Actifs)
ROE :	Return On Equity (Rendement des Capitaux Propres de base)

SADC :	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SMA :	Semaine Mondiale de l'Argent
SNP :	Système National de Paiement
SOFIDE :	Société Financière de Développement
USD :	Dollar des Etats Unis

RESUME

Contrairement à l'exercice 2016, le secteur financier congolais, dominé par l'activité bancaire, est resté assez résilient en 2017 par rapport à d'autres secteurs financiers non bancaires.

En effet, le secteur bancaire a tiré parti de la croissance économique de 2017, dont les effets se sont manifestés au travers de l'amélioration de certains indicateurs clés, notamment le total du bilan, le volume des dépôts et la solvabilité.

Il importe de relever que les pressions observées sur le taux de change en 2016 se sont poursuivies en 2017, ayant contribué au maintien, d'une part, d'un taux très élevé de dégradation du portefeuille des prêts et, d'autre part, de l'aversion au risque par le secteur, laquelle s'est traduite par une compression continue des prêts consentis à l'économie en 2017, en dépit de l'embellie économique sur le territoire national.

Par ailleurs, la structure des prêts continue à être dominée par des prêts en devises, fortement exposés à la récurrente volatilité du taux de change à chaque choc externe. Ainsi, aussi longtemps que les emprunteurs résidents ne seront pas couverts par la dépréciation de la monnaie nationale face aux devises étrangères, leur capacité à honorer leurs engagements sera toujours faible, concourant à l'accroissement du risque de défaillance du portefeuille des prêts et partant, à la vulnérabilité du secteur.

En outre, en dépit d'un contexte étriqué durant ces trois dernières années encore marqué par les effets de la crise, le secteur bancaire congolais a continué à afficher un ratio de liquidité global adéquat à court terme, c'est-à-dire à un mois maximum, préservant une résilience de brève durée face au risque de liquidité.

Quant au secteur de la microfinance, nonobstant la légère reprise économique observée en 2017, les effets de la crise de 2015 et 2016 ne l'ont pas épargné, sa santé ayant demeuré quasiment précaire tout au long de trois dernières années.

Au regard des perspectives économiques à moyen terme peu reluisantes, il est important que ce secteur profite de l'embellie économique du moment pour s'ajuster davantage, à défaut de se fragiliser de nouveau en cas d'une survenance probable des crises.

L'impact du secteur de la microfinance sur la stabilité financière reste peu significatif de par son faible niveau d'activités par rapport aux besoins de l'économie nationale. Les ratios y relatifs « Actifs/PIB et Prêts/PIB » se sont établis respectivement à 0,61% et 0,32 % en 2017 contre 0,64 % et 0,37 % en 2016.

Tableau 1 : Risques sur la stabilité financière

	Risque lié à la rupture des relations de correspondance bancaire
↑	Risque lié à une baisse de la croissance économique mondiale et en particulier celle des principaux pays partenaires de la RDC dans le cadre notamment du commerce extérieur
↑	Risque du maintien à la baisse des cours des matières premières
↑	Risque d'une accélération de la dépréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar américain
→	Risque d'une panique bancaire en cas d'une faillite d'un établissement d'importance systémique
→	Risque d'une instabilité sociopolitique qui ralentirait la croissance économique domestique et dégraderait les paiements de l'Etat aux entreprises et ménages
→	Risque d'une hausse du taux d'intérêt aux États-Unis avec probabilité d'augmenter le coût du crédit en dollar américain en RDC
→	Risque lié à l'étroitesse du marché financier et à l'absence d'investisseurs à même de soutenir le secteur bancaire
Légende	
	Risque systémique très élevé
	Risque systémique élevé
	Risque systémique modéré
	Risque systémique réduit

Source : Banque Centrale du Congo/Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers

CHAPITRE I :
VUE D'ENSEMBLE SUR LA STABILITE
FINANCIERE A L'ECHELLE
INTERNATIONALE

I.1. Perspectives sur la stabilité financière au plan international

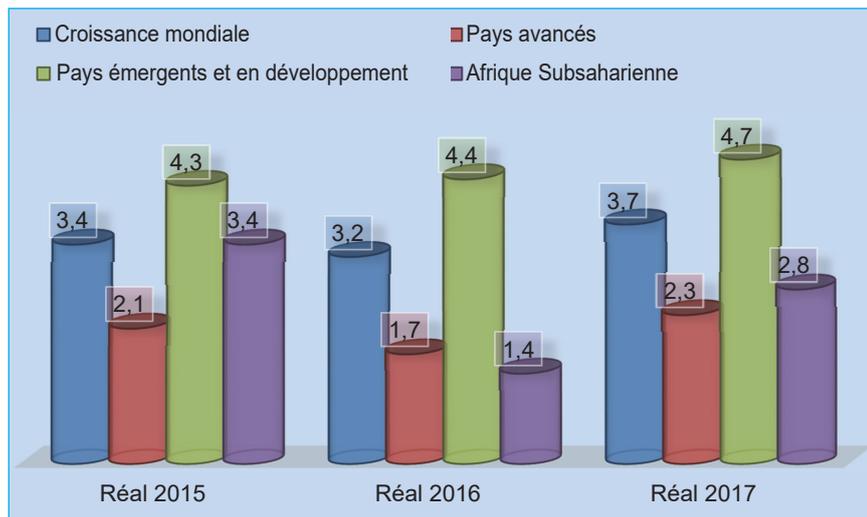
Le renforcement du système financier mondial s'est affermi davantage, impulsé par des politiques d'accompagnement exceptionnelles, par l'amélioration de la résilience et par l'actualisation de la réglementation financière. Dans les pays avancés, la solidité des banques se consolide et bon nombre de celles d'importance systémique réajustent leurs modèles opérationnels qui impactent positivement leur rentabilité¹.

Il sied de souligner également que la reprise de l'activité économique mondiale a largement contribué, d'une part, à l'amélioration du système financier mondial et, d'autre part, à la restauration de la confiance sur les marchés, atténuant ainsi les menaces qui pèsent sur la stabilité financière à court terme².

Cette reprise a été attestée par l'accélération de la croissance économique mondiale qui s'est située à 3,7 % en 2017 contre 3,2 % une année auparavant. Cette situation est consécutive à une expansion modeste dans la zone Euro ainsi qu'en Chine et plus accrue que prévue aux Etats Unis, du fait notamment de la réforme fiscale mise en place. Dans cette lancée, la croissance économique mondiale devrait atteindre 3,9 % en 2018³.

L'embellie de la conjoncture mondiale a également porté à la hausse la croissance économique de l'Afrique Subsaharienne, laquelle s'est établie à 2,8 % en 2017 contre 1,4 % en 2016 et pourrait atteindre 3,4 % en 2018.

Figure 1 : Evolution de la croissance mondiale



Source : BCC sur base des données perspectives FMI de janvier 2017.

¹ Global Financial Stability Report, octobre 2017 du FMI.

² Idem.

³ Perspectives Economiques Régionales Afrique Subsaharienne, Avril 2018.

I.2. Signaux mitigés sur la stabilité financière à l'échelle internationale⁴

Il a été observé que la plupart des banques demeurent confrontées à des problématiques issues de la crise et du modèle opérationnel, nonobstant le renforcement de la résilience du système financier mondial. Les grandes banques dont les actifs se chiffrent à environ USD 17.000 milliards, soit près d'un tiers des actifs totaux des banques d'importance systémique, pourraient, d'une part, générer des rendements non viables et, d'autre part, provoquer des tensions systémiques.

Bien que la conjoncture économique observée en 2017 soit favorable, l'endettement des principales économies de la planète continue de croître et celui du secteur non financier demeure également excessif atteignant un niveau plus élevé qu'avant la crise financière dans l'ensemble des pays du G20.

Certes, cette situation d'endettement du secteur non financier a stimulé la reprise au travers de la croissance observée, mais elle est en train de rendre ce secteur plus vulnérable au regard notamment des variations du taux d'intérêt. Il va sans dire que la situation ainsi décrite met à rude épreuve la capacité des emprunteurs plus faibles à assurer le service de la dette dans certains pays ou secteurs.

En conséquence, la situation évoquée ci-haut peut, à court terme, stimuler la croissance mais, elle pourrait présenter également à moyen terme des risques pour la stabilité macroéconomique et financière, notamment par la décélération de la croissance, le recul de la consommation, la baisse de l'emploi et l'accélération des crises bancaires.

Pour ce faire, les organes avisés à l'échelle internationale formulent déjà certaines recommandations, notamment :

a) sur le plan économique :

- les pays avancés devraient tirer parti de l'amélioration des perspectives économiques mondiales, tout en s'attaquant à la montée des facteurs de vulnérabilité à moyen terme ;
- les pays émergents devraient profiter de la conjoncture économique mondiale favorable à partir des conditions extérieures propices pour accroître leur capacité de résistance aux chocs ;
- la mise en place des réformes structurelles et des politiques budgétaires propices stimulerait la croissance et aurait des retombées économiques positives ;
- le principal défi pour les banques centrales à l'échelle mondiale consisterait à maîtriser l'accumulation des facteurs de vulnérabilité financière tout en maintenant une politique monétaire propice au redressement économique mondial. Dans le cas

⁴ Global Financial Stability Report, octobre 2017 du FMI

contraire, l'accroissement de la dette et la surévaluation des actifs pourraient miner la confiance dans les marchés, avec des répercussions potentielles sur la croissance.

b) sur le plan de la surveillance financière :

- les régulateurs financiers devraient appliquer les mesures et autres outils macroprudentiels adéquats, en vue d'atténuer les effets néfastes et de maîtriser les risques croissants qui pèsent sur la stabilité financière suite aux chocs qui seraient occasionnés par les problèmes de l'endettement excessif du secteur privé ;
- la supervision bancaire dans les économies avancées devrait rester axée sur les risques liés aux modèles opérationnels développés par les grandes banques et s'assurer d'une rentabilité durable ;
- la réglementation du secteur financier non bancaire mérite d'être renforcée pour limiter la migration des risques et empêcher le financement excessif des marchés financiers. Il est également encouragé de privilégier l'adoption d'une réglementation harmonisée des compagnies d'assurance ;
- l'amélioration de la réglementation aussi bien quantitative que qualitative, suivant les évolutions actuelles des standards internationaux, devient de plus en plus indispensable pour les différentes juridictions à travers le monde.

I.3. Contexte interne sur la stabilité financière

L'approche descendante a été souvent utilisée dans le contexte congolais pour l'analyse de la stabilité financière, étant donné que les effets déclencheurs des menaces sur cette dernière ont souvent résulté des problèmes économiques. Contrairement à l'année 2016, en 2017, l'amélioration de la conjoncture extérieure a contribué à l'accélération de la croissance économique en RDC.

En effet, cette amélioration de l'activité économique au niveau national a été consécutive essentiellement à la bonne tenue des cours des principaux produits miniers exportés par la RDC sur le marché international.⁵

Ainsi, la croissance économique est estimée à 3,7 % en 2017 contre 2,4 % en 2016.⁶ Le secteur bancaire congolais a également bénéficié de cette croissance économique, dont les effets se sont manifestés au travers de l'amélioration de certains indicateurs clés, notamment le total du bilan et celui des dépôts de la clientèle qui ont enregistré un accroissement respectivement de 8,9 % et 7,5 %. Aussi, la solvabilité globale du secteur bancaire s'est améliorée, passant de 9 % en 2016 à 27,3 % en 2017. Cette hausse observée en 2017 est notamment tributaire, d'une part, à la neutralisation de la situation financière d'une banque en déconfiture et, d'autre part, à l'injection des capitaux frais dans trois banques.

⁵ Rapport sur la politique monétaire en 2017.

⁶ Idem.

Cependant, les pressions observées sur le taux de change en 2016 se sont poursuivies jusqu'en septembre 2017, conduisant, d'une part, au maintien d'un taux brut de dégradation du portefeuille des prêts très élevé de 18,3 % contre un seuil maximal de 5 % et, d'autre part, à l'aversion au risque par le secteur, laquelle s'est traduite par une compression de 9 % des prêts consentis à l'économie entre 2016 et 2017, en dépit de la légère embellie économique sur le territoire national.

Par ailleurs, la gestion des finances publiques a été conduite dans un contexte d'une forte dépréciation de la monnaie locale et d'une accélération rapide de l'inflation. Cette situation a induit une baisse considérable des recettes de l'Etat comparativement à 2016⁷. Ainsi, la persistance d'un tel environnement, d'année en année, constitue une menace à la stabilité financière à telle enseigne qu'elle pourrait :

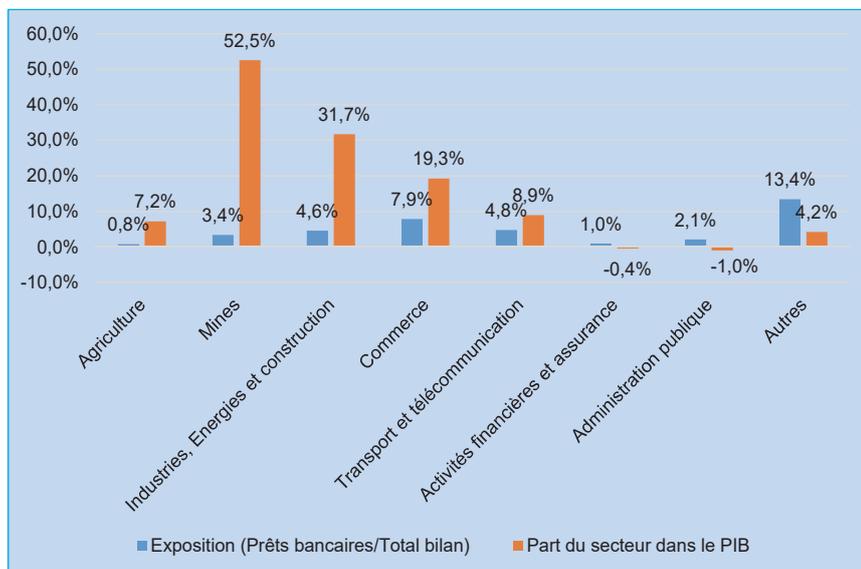
- a) occasionner davantage des arriérés de l'Etat dans l'économie ;
- b) affecter les flux de trésorerie de certains de ses prestataires, induisant probablement le défaut de remboursement de leurs engagements bancaires ;
- c) accroître le niveau de risque de défaut de l'Etat dans le portefeuille bancaire et ;
- d) contraindre l'Etat à ne pas honorer, à la première demande, les engagements dont il s'est porté garant.

I.3.1. Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2017

En dépit des contributions significatives des secteurs de mines (52,5 %), industries, énergies et construction (31,7 %) et commerce (19,3 %) dans le PIB, l'intervention du secteur bancaire, au regard de ses expositions sur les secteurs sus mentionnés, en dehors du secteur de commerce (7,9%), est demeurée modeste. A titre d'illustration, l'exposition du secteur bancaire sur le secteur minier n'a été qu'en concurrence de 3,4 %. Il va sans dire que les sources d'investissements dans le secteur minier proviennent notamment des ressources propres de ce secteur, des fonds probablement levés sur le marché hors place à moindre coût et des fonds empruntés à moindre coût auprès des systèmes bancaires de juridictions de leurs maisons mères.

⁷ Rapport sur la politique monétaire en 2017.

Figure 2 : Relation entre les expositions des banques sur les secteurs économiques et la contribution de ces derniers dans le PIB en 2017



Source : BCCI/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers

I.3.2. Evolution de la part des prêts du secteur bancaire aux secteurs institutionnels

Durant les cinq (5) dernières années, la part des prêts du secteur bancaire sur les secteurs institutionnels est restée quasiment dans la même proportion. Globalement, le plus grand volume de prêts a été octroyé aux entreprises privées non financières, avec une part moyenne de 61,08 %, suivi des ménages avec une moyenne de 27,89 % et enfin l'Etat aux alentours de 11,03 % en moyenne (cfr tableau 2).

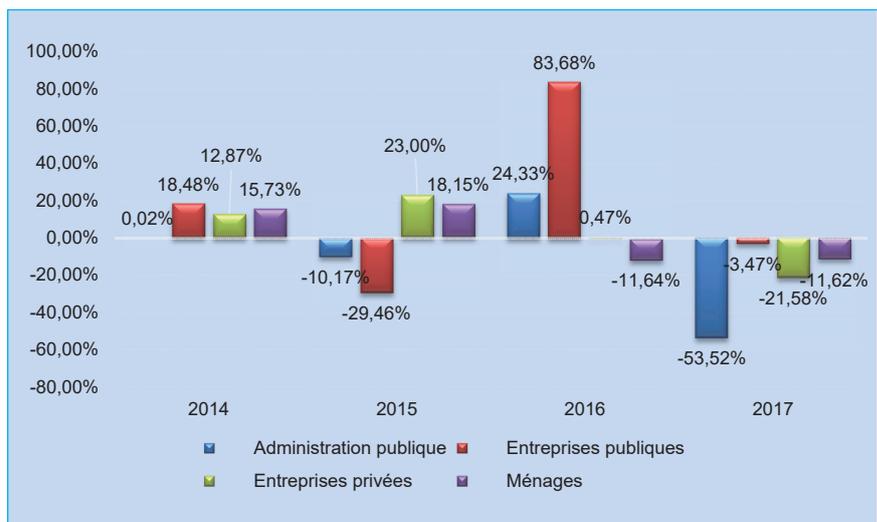
Tableau 2 : Evolution de la part des prêts du secteur bancaire aux secteurs institutionnels (En %)

CATEGORIES	2013	2014	2015	2016	2017	MOYENNE
Etat	11,81	11,57	7,70	12,08	11,97	11,03
Entreprises privées non financières	59,96	59,64	63,06	62,45	60,31	61,08
Ménages	28,23	28,79	29,25	25,47	27,72	27,89

Source : BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

S'agissant des prêts octroyés aux secteurs institutionnels, Il a été observé une certaine aversion aux risques du secteur bancaire à l'endroit de ces secteurs institutionnels, tel que renseigné dans la figure 3 ci-dessous, en dépit de la légère amélioration de la croissance économique en 2017.

Figure 3 : Evolution de prêts aux secteurs institutionnels



Source : BCC/Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financier.

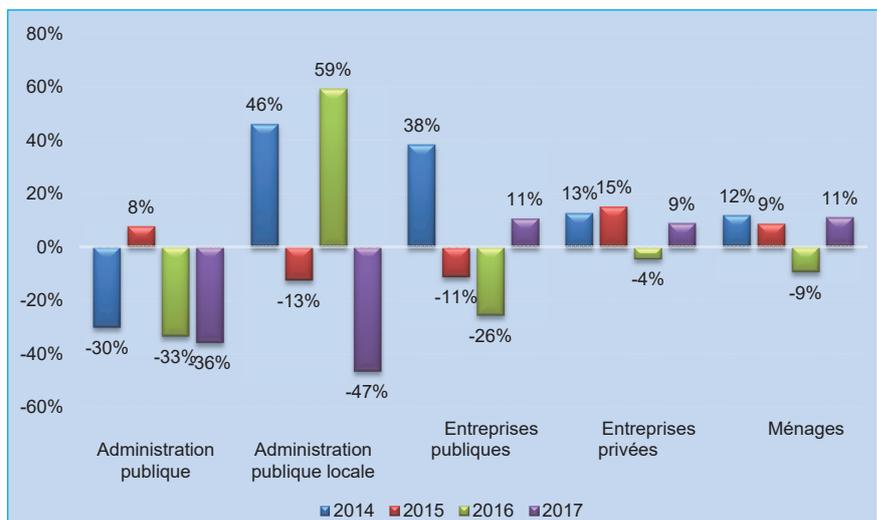
D'une façon générale, les dépôts de secteurs institutionnels ont connu une croissance de 7,5 % en 2017 contre une compression de 8,9 % en 2016. Toutefois, cet accroissement a été influencé par les dépôts des ménages et ceux des entreprises publiques à 11 % ainsi que ceux des entreprises privées à 9 %. Par ailleurs, il s'est observé une contraction des dépôts des Administrations publique locale et centrale respectivement de 47 % et 36 % en 2017.

Tableau 3 : Dépôt Secteurs Institutionnel

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Dépôts Secteurs Institutionnels	3 043,97	3 377,36	3 696,47	3 367,73	3 620,33
Variation en %		11,0 %	9,4 %	-8,9 %	7,5 %

Source : BCC/DSIF.

Figure 4 : Evolution des dépôts des secteurs institutionnels



Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires financiers.

CHAPITRE II: SYSTEME FINANCIER

II.1. Paysage du secteur financier congolais

Le secteur financier congolais est constitué, suivant la catégorisation universelle des institutions financières, de 223 unités en 2017 contre 225 l'année précédente.

Tableau 4 : Catégorisation des institutions financières

N°	TYPES D'INSTITUTIONS	2016	2017
1	INSTITUTIONS COLLECTRICES DE DEPOTS		
	Banques commerciales	18	17
	Caisse d'Épargne	1	1
	Coopératives d'Épargne et de Crédit	81	82
	IMF collectrices des dépôts	11	11
2	AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS		
	SOFIDE	1	1
	Kwanza Capital	1	1
	Fonds de Promotion pour l'Industrie, « FPI » en sigle	1	1
	IMF non collectrices de dépôts	10	9
	Fonds de Promotion de la Microfinance « FPM s.a. » en sigle	1	1
	Fonds National de la Microfinance	1	1
3	AUXILIAIRES FINANCIERS		
	Bureaux de change	15	20
	Messageries Financières	78	71
	Emetteurs de Monnaie Electroniques	4	4
4	SOCIETE D'ASSURANCE	1	1
5	FONDS DE PENSION	1	2

Source : BCC/DSIF, Banque Centrale non comprise dans cette catégorisation/

En outre, le marché financier, très peu développé, est composé du marché monétaire, du marché interbancaire et du marché des changes. Les autres compartiments du marché financier structuré ne sont pas encore mis en place notamment le marché des obligations et celui des dérivés financiers.

Aussi, dans le cadre de la promotion de la stabilité financière, la Banque Centrale du Congo a-t-elle développé des instruments, procédures et système interbancaire de transfert de fonds devant garantir la circulation de la monnaie par la mise en place d'un système de paiements et des règlements qu'elle voudrait, dans le temps, robuste.

Par ailleurs, il sied de souligner que, hormis le volet assurance et celui des fonds de pension, la quasi-totalité du secteur financier est supervisée par une autorité unique qui est la Banque Centrale du Congo. Ce qui constitue un avantage, au plan de la stabilité financière, parce qu'il facilite la coordination.

Comme évoqué ci-haut, le secteur bancaire est le plus représentatif dans le secteur financier. Il est composé de cinq (5) banques sous contrôle national ayant une taille prépondérante au sein du secteur, avec une part de marché de 55% et douze (12) autres banques sous contrôle étranger représentant le reste de parts. Le secteur de la microfinance a beaucoup de potentiels pour soutenir l'inclusion financière, mais son poids financier reste très faible et il ne paraît pas présenter le risque systémique, même si plusieurs entités affichent des signes de forte fragilité. Il est constitué de quatre-vingt-deux (82) Coopératives d'Épargne et de Crédit, de onze (11) institutions de micro finance collectrices des dépôts et neuf (9) non collectrices des dépôts.

S'agissant de la caisse d'épargne, le nombre reste inchangé à une unité, la Caisse d'Épargne du Congo, CADECO en sigle. Cette structure de l'Etat en processus de restructuration, continue, en dehors de ses activités traditionnelles à faible niveau, à fournir des services financiers dans les zones rurales et gère le paiement des salaires et d'impôts à percevoir sur les salariés de l'Administration et entreprises publiques.

Toutefois, cette institution fonctionne à perte et nécessite la révision de la stratégie de l'Etat, actionnaire majoritaire, pour sa relance du fait de la densité de son réseau d'exploitation disséminé sur l'ensemble du territoire national.

Pour ce qui est de la Société de Financement et de Développement, SOFIDE en sigle, institution financière spécialisée dont l'Etat est le principal actionnaire, elle a pour objectif de promouvoir le financement à moyen et à long termes des petites et moyennes entreprises. Cette institution dépendait jadis de la coopération financière internationale qui a été interrompue depuis 1990. Les ressources mises à sa disposition par l'Etat depuis 2012 visaient l'amorce du financement de certains projets sous forme des prêts garantis à court et moyen termes.

Néanmoins, la relance de la SOFIDE n'a pas été effective. Ce qui requiert de l'Etat la révision de sa stratégie en cherchant des partenaires crédibles pouvant y injecter des capitaux frais ou lui accorder des lignes de crédit pour lui permettre de jouer efficacement son rôle dans le financement des petites et moyennes entreprises.

Concernant le Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI » en sigle, qui est également une institution financière spécialisée publique, son objectif est de promouvoir et de financer les projets industriels à partir des ressources provenant notamment des taxes à l'importation.

Pour ce qui est du secteur des assurances, sa libéralisation est intervenue au terme de la loi n° 15/005 du 15 mars 2015 portant Code des Assurances. Celle-ci est un atout majeur pour le système financier national dans la mesure où elle permettra la diversification des acteurs du marché et l'augmentation de la collecte des cotisations, lesquelles auront vocation notamment à être converties en actifs longs. Dans ce cadre, il est important de rappeler que l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, ARCA en sigle, a été créée par Décret n° 16/001 du 26 janvier 2016.

Quant à la sécurité sociale, deux entités publiques, l'Institut National de Sécurité Sociale, en sigle INSS, et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics, en sigle CNSSAP, nouvellement créée, exercent cette activité sur le territoire national.

II.2. Développement du Système de paiement en RDC⁸

II.2.1. Etat d'avancement de la réforme du Système National de Paiement

(i) Niveau national

L'exercice 2017 a permis à la Banque Centrale du Congo d'atteindre le stade de couronnement des efforts de mise en production du premier volet du projet de modernisation du système national de paiement, attesté par l'entrée en production, en date du 29 septembre 2017, du compartiment en monnaie nationale des nouvelles infrastructures de paiement en RDC. Ces dernières comprennent un système hybride de transfert automatisé des fonds (ATS) composé du sous-système de paiement et de règlement brut en temps réel (RTGS), du sous-système de paiements de détail et de compensation multilatérale automatisée (ACH) et du système de traitement et de règlement des titres dénommé Central Securities Depository (CSD).

L'entrée en production de ces nouvelles plateformes d'échanges marque l'achèvement d'une étape clé de modernisation consacrée à la mise en œuvre proprement dite des nouveaux circuits de traitement et de règlement de transactions de paiement. Cette étape concourt à l'accélération du processus d'assainissement et d'approfondissement de la pénétration du secteur financier ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité de l'environnement économique en République Démocratique du Congo.

Ces avancées concourent au bénéfice majeur des agents économiques tant du secteur public que privé, qui pourront mettre à profit les avantages et les innovations que proposent ces nouvelles infrastructures de paiement dans le traitement des transactions financières et la circulation monétaire.

Les actions entreprises au cours de l'exercice 2017, dans le cadre de cette réforme ayant permis le démarrage opérationnel des systèmes, ont porté sur les aspects ci-après :

- poursuite des tests de recette et de la phase pilote du projet SNP destinée à la préparation des participants à l'utilisation courante de la nouvelle plate-forme d'échanges ATS/CSD ;
- mise en place de la politique de tarification applicable aux opérations initiées par les participants au système ATS/CSD ;
- déploiement des équipements informatiques de dématérialisation des chèques et effets de commerce sur l'ensemble des entités provinciales pourvues d'au moins deux banques commerciales ;

⁸ Direction de système des paiements.

- mise à jour des logiciels de numérisation des chèques et effets de commerce ;
- organisation d'une campagne de formation des utilisateurs des banques commerciales et de la Banque Centrale ;
- examen, au Parlement, du Projet de Loi portant dispositions applicables au Système National de paiement pour être promulguée en 2018 ;
- conception d'un modèle de spécimen de chèque pour la Banque Centrale du Congo, en sa qualité de participant.

Au plan monétique, l'exercice 2017 a été également marqué par le lancement du processus de mise en œuvre du Switch monétique national et d'un centre de personnalisation des cartes bancaires, à l'issue de la finalisation de la phase de passation des marchés, qui a été consacrée à la sélection du fournisseur des solutions.

En rapport avec cet agenda, la Banque Centrale a procédé à la validation en décembre 2017 de la liste des matériels à commander et du document dénommé « Rapport Initial » qui contient les spécifications fonctionnelles détaillées de la solution monétique interbancaire et du centre de personnalisation pour l'impression des cartes bancaires.

S'agissant de la mise en place d'une Centrale des Incidents de paiement, «CIP » en sigle, l'option transitoire levée a été de recourir à l'expertise interne pour son développement. Ainsi, des logiciels relatifs à la gestion des incidents et des moyens de paiement ainsi qu'à la gestion et à l'identification unique des clients des banques commerciales seront développés ultérieurement.

(ii) Niveau Régional (COMESA/ REPSS et SADC/ SIRESS)

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole sur la finance et l'investissement, FIP en sigle, signé par la RDC et suivant le programme fixé par les membres de la SADC, la BCC a organisé la réunion annuelle du sous-comité du système de paiement à Kinshasa, du 17 au 20 juillet 2017. Ces assises ont permis de passer en revue les thématiques d'actualité en rapport avec les projets de l'organisation sous régionale, à savoir :

- le futur des systèmes de paiement et les avancées réglementaires ;
- la position de la banque centrale face à l'avènement des acteurs non traditionnels dans le paysage des paiements ;
- l'approche de la banque centrale pour les crypto monnaies au regard des exigences de LBC/FT et de protection de consommateurs des services financiers ;
- l'état d'avancement de la directive SADC sur le développement des paiements mobiles ;
- l'évolution du Projet d'Intégration des Economies Régionales.

En outre, il sied de relever que la RDC a, en décembre 2017, reçu un montant équivalent en CDF à USD 19.100 du système REPSS en faveur de la clientèle des institutions financières locales.

II.2.2. Evolution des transactions effectuées via le système national de paiement

Au cours de la période sous revue, le système d'échanges, en l'occurrence le Système de Transfert Automatisé, en sigle ATS, a demeuré opérationnel en dépit de perturbations liées à la fourniture de l'énergie électrique au courant du mois de décembre 2017.

En termes de statistiques, les données ci-après ont été relevées au cours de la période sous revue. Il s'agit notamment de :

- maintien du nombre de participants à l'ATS, essentiellement les seize (16) banques commerciales en activités, répondant aux conditions requises ;
- traitement de 56.133 transactions financières au cours de trois premiers mois de fonctionnement, soit d'octobre à décembre 2017, dont 25.199 opérations réglées dans la composante RTGS et 27.164 instructions compensées à travers la composante ACH, soit une moyenne mensuelle de 18.711 transactions traitées ;
- forte progression de 55,9 % du volume mensuel moyen des transactions traitées dans l'ACH par rapport au volume jadis traité dans l'ancienne plateforme d'échanges ISYS Télécompensation, ressortant l'importance accrue au recours à la nouvelle solution dans le dénouement des transactions financières.

II.2.3. Perspectives

Dans un contexte marqué par la prédominance du cash et la faible utilisation des instruments de paiements scripturaux, la BCC préconise le lancement en 2018 du Projet Monétique Nationale, PROMONAT en sigle, devant aboutir à la mise en œuvre opérationnelle d'un Switch Monétique National et d'un centre de personnalisation des cartes.

Parallèlement, il est prévu la création d'une entité nationale qui assurera la gouvernance, la sécurité et la promotion du système monétique national ainsi que le développement de produits innovants en matière monétique, conformément aux bonnes pratiques et aux standards internationaux.

En outre, dans le cadre de l'exécution de sa feuille de route pour la modernisation du Système National de Paiement, la BCC lancera le volet du règlement des transactions en monnaies étrangères dans le système ATS/CSD. Cette action matérialisera sa vision pour le dénouement des transactions domestiques et régionales en devises étrangères dans les meilleures conditions de célérité, d'efficience et de sécurité.

Les autres actions prévues dans le domaine de paiement porteront notamment sur :

- la poursuite des actions engagées pour l'optimisation des opérations du Trésor Public dans le Système National de Paiement ;
- la redynamisation du Comité National de paiement créé par décret n°04/083 du 27 septembre 2004 ;

- la mise en œuvre de la Centrale des Incidents des Paiements (CIP) pour renforcer la confiance du public sur les instruments de paiement scripturaux ;
- la création d'un comité de crise ;
- la mise en service de l'activité de surveillance des systèmes et instruments de paiement en RDC ;
- la vulgarisation au niveau national de la réforme du Système National de Paiement.

II.3. Mesures pour favoriser l'inclusion financière⁹

La BCC s'est engagée dans la promotion de l'inclusion financière en RDC afin de faciliter l'accès aux services et produits financiers à une large couche de la population congolaise. Cet engagement s'est matérialisé notamment par la souscription à la déclaration de Maya de l'Alliance pour l'Inclusion Financière, AFI en sigle, depuis le 02 mai 2012.

A cet effet, elle a entrepris plusieurs actions qui peuvent se résumer comme suit :

(i) le Programme National d'Education Financière, PNEF en sigle :

Validé par le comité de pilotage l'année précédente, cet outil de référence et fédérateur en matière de culture financière cible principalement les écoliers, les femmes, les jeunes, les personnes vivant en milieu rural ainsi que les travailleurs et les entrepreneurs. Sa mise en œuvre a déjà commencé timidement avec l'appui de certains partenaires au développement notamment la GIZ et ELAN.

Pour ce faire, le PNEF a identifié cinq activités prioritaires, lesquelles ont produit à ce jour des résultats encourageants. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- l'intégration de l'éducation financière dans le programme scolaire, dont les travaux ont abouti à ce jour notamment à :
 - l'identification des cours dans lesquels les notions d'éducation financière seront incorporées ;
 - l'élaboration des guides d'enseignants pour lesquels 96 professionnels du Ministère de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel ont été formés ;
 - l'élaboration des manuels d'élèves du primaire et du secondaire ;
 - le test des manuels d'élèves sur dix (10) écoles de la Capitale, soit 2 617 élèves touchés par cette phase pilote.

⁹ Sous-Direction de Contrôle Permanent de Micro Finance/DSIF/BCC.

- la formation des 68 formateurs, de 290 multiplicateurs dans sept (7) Chefs-Lieux de sept (7) Provinces (Bukavu, Goma, Kikwit, Kinshasa, Kananga, Lubumbashi, Matadi) ;
- la campagne multimédia fondée principalement sur la radio qui a permis :
 - le développement de 5 messages format radio en français et Swahili ;
 - le pilotage de ces messages dans 14 stations radios à grande audience de Kinshasa, du Haut-Katanga, du Nord Kivu et du Sud Kivu, touchant ainsi près de 10 millions de personnes ;
 - la mise en place d'une plateforme téléphonique délivrant des messages vocaux sur l'éducation financière, laquelle plateforme a enregistré plus de 220 343 appels y effectués.
- le développement et la diffusion de la boîte à outil avec notamment la création d'une page Facebook intitulée « PNEF » ayant enregistré 1.800 abonnés à ce jour et une consultation de 27.899 personnes ;
- l'organisation des événements périodiques qui promeuvent l'éducation financière telle la Semaine Mondiale de l'Argent (SMA) et la Journée Internationale de l'Epargne (JIE), organisées respectivement en mars et octobre de chaque année.

Cependant, il y a lieu de relever que la mise en œuvre du PNEF piétine à cause des contraintes budgétaires consécutives au manque de son appropriation par le Gouvernement congolais.

(ii) l'élaboration des projets des textes réglementaires relatifs à la protection des consommateurs des services financiers :

Dans le souci de réduire l'asymétrie de l'information entre les Etablissements de Crédit et leur clientèle, à travers la publication d'une réglementation portant sur la protection des consommateurs des services financiers, la BCC a dans un premier temps, finalisé quatre (4) projets d'instruction, prenant en compte les observations de la Banque Mondiale, qui feront l'objet d'échanges avec les corporations professionnelles. Ces instructions portent sur :

les services bancaires offerts à titre gratuit : énumère les différents services bancaires que les Etablissements de Crédit et les Institutions de Micro Finance doivent fournir, à titre gratuit, à leur clientèle ;

la fixation du Taux Effectif Global : détermine le coût réel du crédit au-delà du taux nominal renseigné par les établissements de crédit et Institution de Micro Finance ;

la gestion des plaintes de la clientèle : requiert la mise en place d'un Observatoire des Services Financiers et exige des institutions financières de se doter de mécanismes internes de traitement des plaintes comprenant notamment une unité dédiée à cette tâche qui doit être facilement accessible à tous les clients pour résoudre dans des délais raisonnables chaque plainte, de manière équitable, objective et opportune ;

la publication des conditions des banques : exige aux Etablissements de Crédit et les Institutions de Micro Finance de publier par voie d'affichage permanent leurs conditions de banque applicables à la clientèle.

Il sied par ailleurs de relever que l'élaboration de la réglementation sur la protection des consommateurs des services financiers s'est basée sur les sept (7) principes de Smart Campaign, à savoir (i) le développement et la distribution appropriée des produits, (ii) la prévention du surendettement, (iii) la transparence, (iv) la tarification responsable, (v) le traitement équitable et éthique, (vi) la confidentialité de données personnelles et (vii) les mécanismes de recours et de plainte.

(iii) L'amélioration des infrastructures financières :

La BCC a procédé à une série de réformes afin de susciter un environnement propice au déroulement harmonieux des activités des institutions financières pour améliorer l'offre des services financiers à un plus grand nombre de personnes. Ces réformes portent sur :

- la modernisation du Système National de Paiement ;
- la modernisation de la Centrale des Risques ;
- la mise en place d'un Fonds de Garantie de Dépôts ;
- la réglementation et la surveillance prudentielle.

(iv) Le renforcement de la réglementation

La BCC a, en vue d'accélérer et de booster l'accès aux services financiers dans un si grand pays confronté aux problèmes d'infrastructures routières et énergétiques, mis en place un cadre réglementaire qui prend en compte les spécificités des services financiers numériques, à travers notamment la publication des instructions sur l'émission de monnaie électronique et les activités des agents bancaires.

En outre, afin d'évaluer l'impact des actions entreprises par la BCC en matière d'inclusion financière, quelques éléments de portée sont analysés dans les lignes qui suivent :

a) De l'évolution des comptes ouverts

- une progression continue des comptes ouverts dans le secteur financier avec une croissance de 103,2 % en 4 ans, impulsé principalement par le Mobile Banking. Toutefois, en moyenne annuelle, 15,5 % des comptes des EME sont actifs ;
- une évolution contrastée du rapport entre comptes actifs et non actifs des EME.

Tableau 5 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017
BANQUES	2 096 585	2 203 857	2 222 470	3 911 387	86,6 %
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 781 924	1 851 044	1 901 022	1 931 438	8,4 %
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	10 112 511	12 098 515	14 170 631	22 580 845	123,3 %
<i>Dont actifs</i>	<i>1 930 580</i>	<i>1 770 884</i>	<i>1 947 550</i>	<i>3 251 461</i>	<i>68,4 %</i>
TOTAL	13 991 020	16 153 416	18 294 123	28 423 670	103,2 %

Source : BCC/DSIF

b) De l'évolution du nombre d'emprunteurs et celui de prêts accordés

- Une forte augmentation du nombre d'emprunteurs entre 2014 et 2017, soit 200,5 %, suite notamment aux actions menées dans le cadre de l'amélioration de l'inclusion financière ;
- Une progression de 201,4 % du nombre de crédits de 2014 à 2017, due notamment au relèvement du niveau du capital minimum des institutions financières.
- Toutefois, il convient d'indiquer qu'en dépit des améliorations sus évoquées, la part des prêts accordés à la clientèle sur PIB demeure encore faible.

Tableau 6 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI

Rubriques	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017
Nombre d'emprunteurs	178 543	393 569	464 120	536 461	200,5 %
Nombre des crédits	120 171	259 287	305 438	362 243	201,4 %

Source : CERI/DSIF/BCC.

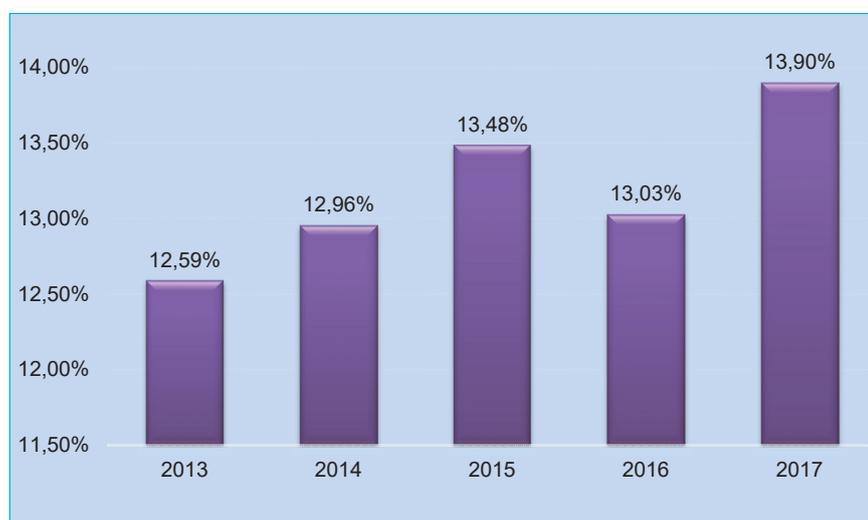
CHAPITRE III :
VULNERABILITES DU SECTEUR
FINANCIER FACE AUX DEFIS MAJEURS
DE LA STABILITE FINANCIERE

III.1. Secteur bancaire

En dépit du regain des activités économiques attesté par l'amélioration de certains indicateurs clés du secteur bancaire tels que le total du bilan, les dépôts de la clientèle et la solvabilité, la poursuite des pressions sur le taux de change a occasionné à la fois le maintien d'un taux très élevé de dégradation du portefeuille des prêts et l'aversion au risque traduite par une compression continue des prêts consentis à l'économie.

Par ailleurs, le trend du ratio exprimant la taille du secteur bancaire congolais rapporté au PIB a, en dehors de 2016, été haussière tout en restant faible par rapport à la taille économique du pays durant ces cinq (5) dernières années.

Figure 5 : Indicateur bilan secteur bancaire rapporté au PIB



Source : BCC/ Direction de la surveillance des Intermédiaires Financiers.

Il y a lieu de rappeler que la réglementation du change prévoit le rapatriement obligatoire des recettes d'exportation des produits miniers d'une quotité de 40 % dans les 15 jours à dater de l'encaissement des fonds dans le compte principal à l'étranger. Cette quotité rapatriée est destinée à couvrir les dépenses domestiques en faveur des résidents et ne peut servir à financer les importations ou tout autre paiement international.

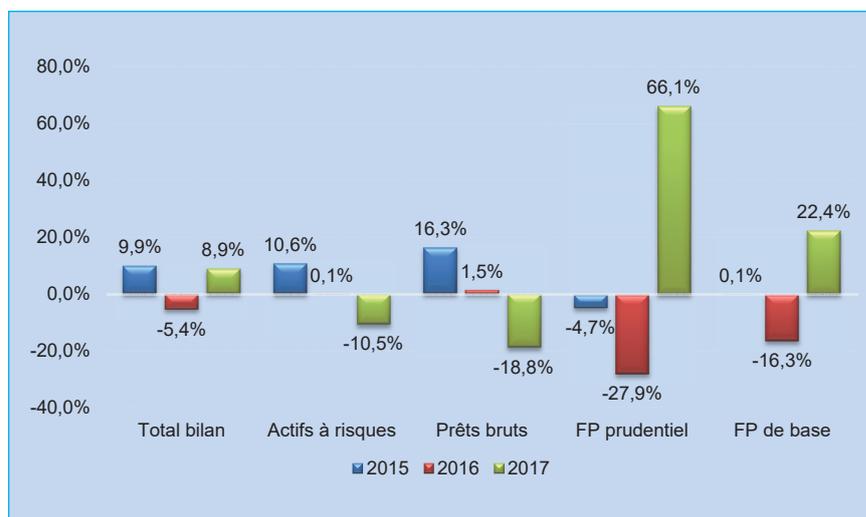
Tenant compte de ces prescrits, la quotité rapatriée devrait contribuer sensiblement à l'augmentation significative du bilan du secteur bancaire et améliorer davantage le ratio du total bilan/PIB, surtout pendant les périodes d'envol des prix des produits de base à l'échelle mondiale. A ce titre, le secteur bancaire aurait disposé de plus des ressources susceptibles d'améliorer davantage la résilience économique de la RDC.

III.1.1. Evolution des principaux agrégats du secteur bancaire

Comme l'indique la figure 6 ci-dessous, il s'est observé en 2017 une amélioration de certains indicateurs clés du système bancaire, traduisant la soutenabilité manifeste, attestée par la progression des fonds propres dans des proportions plus importantes

(66,1 %) que le bilan du secteur (8,9 %). Toutefois, l'aversion au risque affichée par le secteur, au regard de la continuité des pressions sur le marché de change, a débouché sur la régression du portefeuille des prêts (18,8 %). Par ailleurs, il a été également constaté une contraction des actifs nets pondérés en fonction de risques (10,5 %).

Figure 6 : Evolution des paramètres clés



Source : BCCI Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

III.1.2. Qualité du portefeuille des prêts

Comme relevé ci-haut, les pressions sur le taux de change ont contribué à la dégradation du portefeuille des prêts (cfr tableau 7). Le risque de défaillance s'est accentué à partir du dernier trimestre de l'année 2015, période au cours de laquelle la chute des prix à l'exportation des produits de base a été enclenchée. A cet effet, le ratio moyen y relatif, entre 2015 et 2017, est resté au-delà de la norme maximale acceptable de 5 %, soit 17,4 %.

Tableau 7 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en %

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Prêts en souffrance/ prêts bruts	6,0	7,9	18,3	18,7	16,1
Prêts en souffrance nets des provisions/fonds propres de base	14,6	16,6	56,1	62,8	48,2
Couverture des prêts en souffrance	56,9	64,7	45,4	53,6	37,7

Source : BCCI Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

Aussi, est-il à noter que, nonobstant le niveau élevé du risque traduit par le ratio des prêts improductifs nets des provisions sur les fonds propres de base, ce dernier a connu une régression en point de pourcentage de 14,6 pour s'afficher à 48,2 % en 2017, traduisant un risque potentiel susceptible d'affecter la solvabilité du secteur bancaire en cas de défaut irrémédiable dans le temps.

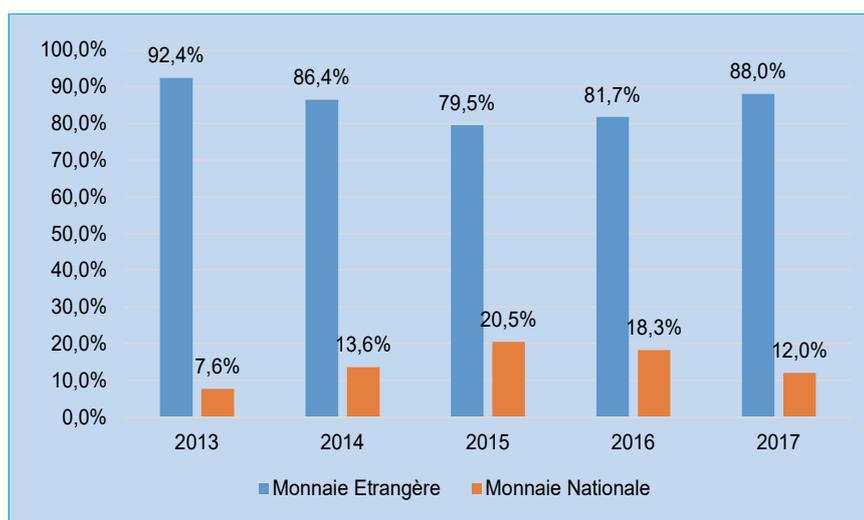
Ainsi, au regard d'éventuels signaux mitigés évoqués au point 1.2, le cumul de risque de défaut à des proportions très élevées présente une menace latente majeure qui nécessite

des ajustements par les banques se trouvant dans cette situation de dégradation, afin de résorber ce genre des défaillances pendant les périodes de reprise économique.

S'agissant du provisionnement des prêts, les informations y afférentes sont sous réserve du fait qu'elles soient compilées en fonction de l'ancien dispositif, en attendant certains ajustements mis en place au niveau du logiciel s'y rapportant. Il sera indispensable à l'avenir de les apprécier par rapport au nouveau dispositif pour la fiabilité de l'information, en vue de mieux appréhender l'incidence sur la stabilité financière.

Par ailleurs, la structure des prêts continue à être dominée par des prêts en devises, fortement exposés à la volatilité du taux de change au détriment de la monnaie locale. De ce fait, aussi longtemps que les emprunteurs résidents ne seront pas protégés contre le risque de change, leur capacité à honorer leurs engagements sera toujours réduite, de nature à accroître à chaque fois le risque de défaillance du portefeuille des prêts, rendant davantage le secteur plus vulnérable.

Figure 7 : Evolution des prêts par type des monnaies



Source : BCC/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

III.1.3. Indicateurs de solidité financière relatifs à la liquidité

Durant les trois dernières années, soit de 2015 à 2017, le secteur bancaire congolais, malgré les effets de la crise, a affiché un ratio global de liquidité à court terme (à un mois) adéquat pour maintenir une résilience à court terme du profil de risque de liquidité.

Toutefois, le dispositif prudentiel en vigueur ne prévoit pas un indicateur pouvant estimer une liquidité prospective, à au moins une année, pour permettre au secteur de mesurer l'impact d'un choc de liquidité assez long.

Tableau 8 : Indicateurs de liquidité en %

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Actif liquide/Passif à CT	120,0	127,8	117,7	119,6	127,8
Dépôts/Prêts	155,8	138,9	157,5	152,4	193,2

Source : BCC/ DSIF

Il est indiqué que le secteur bancaire congolais finance en grande partie l'économie par des ressources stables collectées auprès de la clientèle que par des ressources d'emprunt interne ou externe. Cette position permet au secteur de maintenir une certaine indépendance face au financement d'emprunt et limite son exposition à l'effet de levier excessif.

III.1.4. Risque de marché

L'exposition au risque de marché du secteur bancaire congolais est très réduite. En effet, les transactions de marché effectuées par ce dernier ne sont pas focalisées sur les produits complexes et sophistiqués mais plutôt sur les instruments simples à court terme.

Ainsi, le bilan du secteur bancaire, tenu quasiment en dollars américains, est exposé au risque des fluctuations du taux de change, susceptibles de générer de pertes de change importantes pendant les périodes de fortes perturbations.

Il sied de rappeler qu'en RDC, le risque spécifique du marché repose essentiellement sur celui de change qui, durant les fluctuations négatives, constitue une externalité négative qui génère des effets néfastes sur la stabilité financière.

Cet état de choses, d'une part, réduit fortement la capacité de la contrepartie à assumer le service de la dette et, d'autre part, contribue activement à la montée du risque de défaut, avec probabilité d'entamer la solvabilité et la liquidité du secteur.

C'est ainsi que la BCC a adopté, outre la surveillance de la position de change, l'introduction de l'approche standards de l'évaluation du risque de marché qui se focalisera sur l'exigence en fonds propres au titre dudit risque, à l'instar des risques de crédit et opérationnels, afin de permettre au secteur bancaire de mieux évaluer ce type de risque. Ladite approche sera accompagnée de règles qualitatives de risque de marché.

III.1.5. Profitabilité bancaire

Le rendement d'actifs du secteur bancaire demeure négatif en 2017 malgré la réduction significative de la perte ramenée à USD 2,8 millions contre USD 122 millions une année plus tôt, justifiée par la neutralisation de la situation financière d'une banque en déconfiture. Ainsi, le rendement d'actif s'est affiché à -0,1 % en 2017 contre -2,5 % une année auparavant. De même, le rendement des fonds propres s'est établi à -0,7 % contre -32,7 % en 2016.

La marge d'intérêts est la source principale de revenus. La moyenne du ratio y relatif durant les cinq dernières années a été modeste et s'est chiffré à 37,18%. Il convient de noter que le secteur bancaire est plus tributaire des commissions et autres frais connexes que des intérêts. Une telle attitude ne pourrait constituer un handicap pour la stabilité financière car, d'une manière générale les commissions sont plus stables que les intérêts. Ces derniers sont exposés à des risques éventuels de fluctuations en fonction du comportement du marché et de l'environnement.

Tableau 9 : Indicateurs de rentabilité en %

Rubriques	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	déc. 17
ROA	1,5	1,8	1,5	-2,5	-0,1
ROE	19,4	20,8	17,3	-32,7	-0,7
Marge d'intérêts/Produit brut	39,6	37,6	37,6	35,8	35,3
Charges hors intérêts/Produit brut	81,4	78,0	78,0	76,4	82,1

Source : BCC/ DSIF

Bien que les écarts entre les taux débiteurs et créditeurs soient très élevés (tableau 10), ceux-ci ne contribuent pas significativement dans la rentabilité du secteur bancaire dans la mesure où quasiment toutes les charges de structure, outre celles des activités, viennent se greffer sur le peu des produits générés par l'exploitation. De même, l'absence de la diversité des produits et services à offrir constitue un obstacle.

Tableau 10 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017
Spread MN	13,9	13,9	15,0	13,9	17,3
Taux créditeurs	5,3	6,2	6,0	6,7	4,13
Taux débiteurs	19,2	20,1	21,0	20,6	21,5
Spread ME	15,4	13,1	12,0	13,8	12,1
Taux créditeurs	3,3	3,5	4,0	3,2	3,4
Taux débiteurs	18,6	16,6	16,0	17,0	15,6

Source : BCC/ DSIF

III.1.6. Adéquation des fonds propres du secteur bancaire

Au regard de la faible résilience observée en 2016, bon nombre des banques se sont ajustées en 2017 à la suite essentiellement d'apports en capitaux frais, lesquels ont renforcé la solidité du secteur, attestée par la hausse de son ratio de solvabilité globale et celui de base, atteignant respectivement 27,3% et 19,1% en 2017 contre 9,0% et 13,0% en 2016.

Ainsi, ce raffermissement de la solvabilité s'est traduit par une croissance importante des fonds propres (66,1%) contre une contraction des actifs à risques (10,5%).

Tableau 11 : Adéquation des fonds propres en %

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio du Total des FPR	23,5	23,7	20,4	9,0	27,3
Ratio de FPB	16,7	18,4	16,7	13,0	19,1
Ratio de levier	8,0	8,7	8,5	7,0	7,9

Source : BCC/DSIF

Il sied de rappeler que les ratios de solvabilité ont été calculés en fonction du dispositif de Bâle I pendant que la Banque Centrale est dans le processus de migration modulaire vers les dispositifs Bâle II et III qui sera effectif en 2018.

Ainsi, les nouvelles méthodes plus complexes préconisées dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques qui prendront en compte la sensibilité des risques de contrepartie, d'une part, et l'intégration du risque opérationnel comme faisant partie des risques bancaires, d'autre part, amenuiseraient davantage le niveau des ratios de solvabilité des banques, requérant ainsi des efforts complémentaires dans leur recapitalisation.

Quant au ratio de levier, la nouvelle réglementation prudentielle préconise un nouveau mode de calcul de cet indicateur qui pourrait fournir des résultats plus rationnels à interpréter pour mieux appréhender le degré réel de l'accumulation ou pas de l'endettement excessif du secteur bancaire congolais.

III.2. Activités de la Microfinance

Les effets de la crise de 2015 et 2016 ont continué à secouer le secteur de la microfinance malgré la légère reprise économique observée en 2017. Pour rappel, ce secteur est constitué de quatre-vingt-deux (82) Coopératives d'Épargne et de Crédit, de onze (11) Institutions de Micro Finance collectrices des dépôts et neuf (9) non-collectrices des dépôts.

Comme illustré dans le tableau 11 ci-dessous, l'impact du secteur de la microfinance sur la stabilité financière demeure insignifiant de par son niveau d'activité encore très faible par rapport aux besoins de l'économie nationale. Les ratios actifs/PIB et prêts/PIB de ce secteur se sont établis respectivement à 0,61 % et 0,32 % en 2017 contre 0,64 % et 0,37 % en 2016.

Au cours de trois dernières années, la tendance du niveau d'activité a été baissière tel qu'indiqué au tableau ci-dessous, reflétée par la compression du bilan du secteur, la régression des prêts octroyés et le recul du niveau d'épargne. La rentabilité, demeurant négative tout au long de la période susmentionnée, s'est davantage dégradée à la suite de l'accentuation de la dégradation de la qualité du portefeuille, comme l'atteste l'évolution du ratio γ relatif.

Toutefois, comme en 2016, il s'est observé une forte concentration de quatre (4) premières institutions de la microfinance dont deux (2) mutualistes et deux (2) non mutualistes, représentant légèrement plus de la moitié de la taille du secteur, soit 58 %.

Dans ce cadre, la BCC devrait définir une politique incitative en identifiant les IMF de taille avoisinant celle des banques pour d'éventuels changements de statut, par leur conversion en banques de proximité.

Quant au degré de liaison avec le secteur bancaire, le niveau d'interrelation, tout au long de la période indiquée, est demeuré très faible et traduit un faible risque de contagion entre les deux secteurs au sein du système financier.

Par ailleurs, au regard de l'état actuel du secteur de la microfinance, ce dernier risquerait de se fragiliser davantage en cas de survenance des chocs extérieurs et entraver ainsi le défi de l'inclusion financière.

Tableau 12 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance

(En millions USD)

N°	RUBRIQUES	2015	2016	2017
1	Total Actif	280,22	240,97	234,33
2	Actif/PIB (%)	0,74	0,64	0,61
3	Portefeuille crédit	162,17	136,95	121,75
4	Crédit/PIB (%)	0,42	0,37	0,32
5	Epargne	177,22	167,99	175,22
6	Degré de concentration = 7/1 (%)	51,80 %	58,00 %	58,0 %
7	Actifs de 5 premiers ISFD	143,71	139,87	135,82
8	Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)	10,20 %	18,00 %	11,70 %
9	Prêts improductifs	16,56	24,69	27,34
10	Rendement des actifs (%)	-1,50 %	-5,50 %	-5,00 %
11	Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)	1,23 %	1,01 %	0,78 %
12	Total bilan banques	5128,11	4762,14	5522,86
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	63,07	48,01	42,89

Source : BCC/DSIF

CHAPITRE IV :
COMPARAISON DES INDICATEURS DE
SOLIDITE FINANCIERE
AVEC LES PAYS PAIRS DE LA SADC

IV.1. Ratio des fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité du secteur bancaire à couvrir les risques bancaires et à faire face aux chocs aussi bien exogènes qu'endogènes. A ce titre, il est l'un des outils appelés à garantir la résilience d'une banque ou du secteur bancaire dans l'ensemble.

En 2017, la RDC a enregistré un ratio des fonds propres réglementaires/actifs nets pondérés en fonction des risques au-dessus de la moyenne de la zone, l'un des plus élevés après le Botswana.

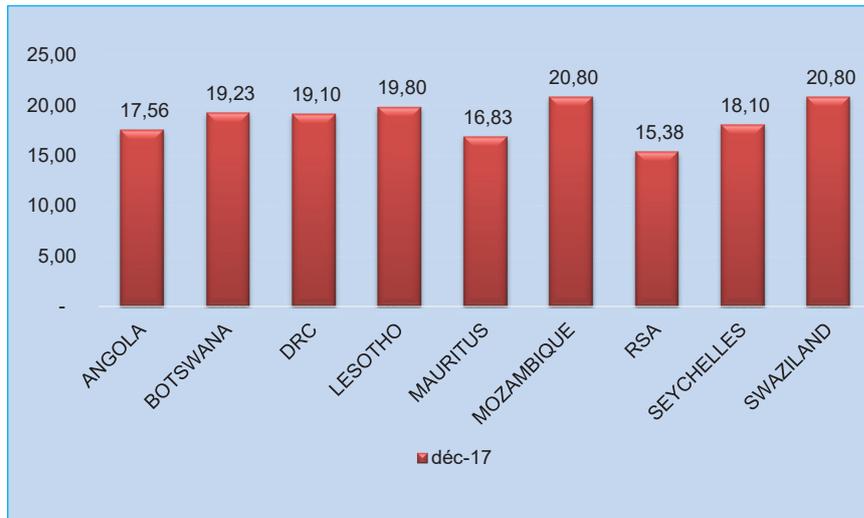
Figure 8 : Ratio des fonds propres réglementaires/actifs pondérés nets en fonction des risques



Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC (Fonds propres de la RDC ajustés à la suite des apports survenus après l'établissement de ces indicateurs).

IV.2. Ratio des fonds propres de base/actifs nets pondérés en fonction des risques

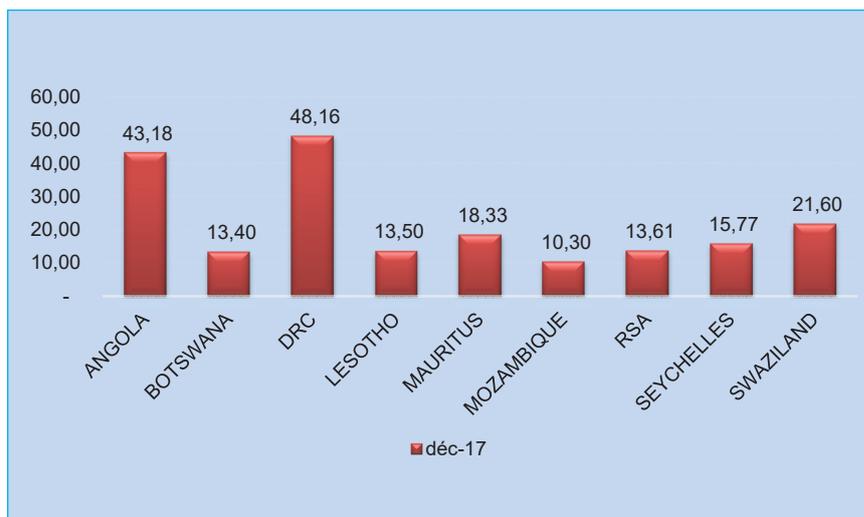
Cet indicateur est un outil de résilience plus étroit que le précédent permettant d'apprécier la capacité du secteur bancaire à absorber les pertes enregistrées face aux chocs aussi bien exogènes qu'endogènes. Le ratio y afférent de la RDC en 2017, tout en étant conforme, au-delà du minimum réglementaire de 7%, s'est situé légèrement au-dessus de la moyenne de la zone SADC.

Figure 9 : Ratio des fonds propres de base/actifs nets pondérés en fonction des risques

Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC (Fonds propres de la RDC ajustés à la suite des apports survenus après l'établissement de ces indicateurs).

IV.3. Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base

Le ratio y relatif fait ressortir l'impact potentiel des prêts improductifs nets sur les fonds propres. Il peut traduire un risque potentiel, lequel peut éroder dans le temps les fonds propres de base, au cas où le défaut de remboursement de la contrepartie devenait irrémédiable. Le ratio de la RDC a été le plus élevé de la zone avec 48,16% causé par un niveau excessif des prêts improductifs nets consécutif au faible provisionnement.

Figure 10 : Ratio prêts improductifs nets sur les fonds propres de base

Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC (Fonds propres de la RDC ajustés à la suite des apports survenus après l'établissement de ces indicateurs).

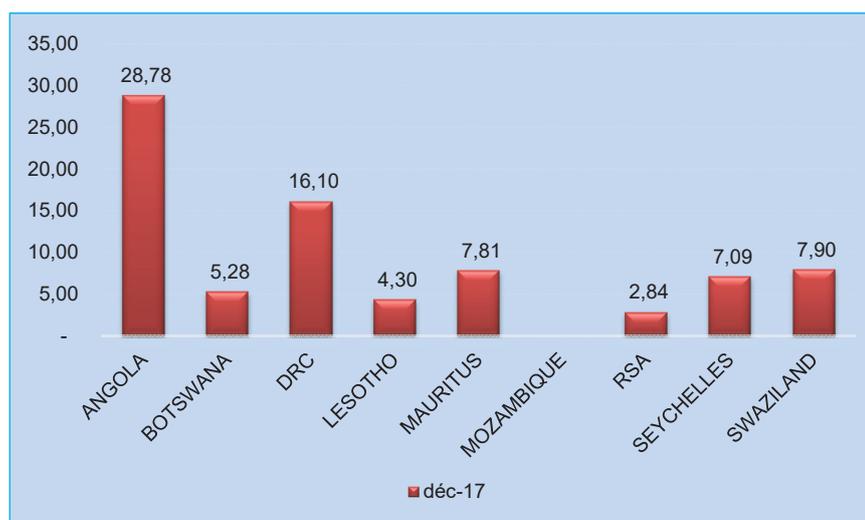
IV.4. Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts

Cet indicateur sert à détecter les problèmes de la qualité des actifs résultant de la dégradation du portefeuille des prêts. La hausse de ce ratio signale une détérioration

de la qualité du portefeuille. Le seuil maximum acceptable à l'échelle internationale est de 5%.

La quasi-totalité de pays de la zone a détenu un ratio au-delà du seuil maximum acceptable à l'échelle mondiale. Cette situation traduit le reflet du choc exogène que la zone a subi à la suite de la chute des prix de produits de base, résultant de la morosité de l'environnement économique de 2015 à 2016, dont les effets néfastes se sont poursuivis en 2017.

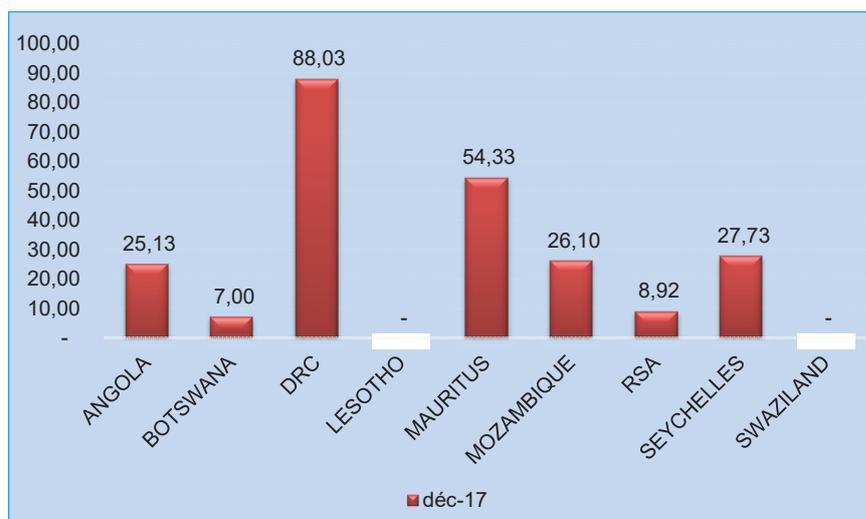
Figure 11 : Ratio prêts improductifs sur total des prêts bruts



Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.5. Ratio prêts libérés en monnaies étrangères sur total prêts

Cet indicateur mesure la part de prêts en monnaies étrangères dans les prêts bruts. De tels prêts sont très risqués particulièrement lors des dérapages de la monnaie locale par rapport aux devises étrangères, car ils réduisent la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements et augmentent impérativement le risque de défaut de la contrepartie. Le ratio de la RDC est le plus élevé à cause de la forte dollarisation de l'économie, suivi de celui de l'île Maurice.

Figure 12 : Ratio prêts libellés en monnaies étrangères sur total prêts

Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.6. Ratio rentabilité des actifs

Cet indicateur sert à mesurer l'efficacité avec laquelle le secteur bancaire emploie les actifs dans le cadre de la profitabilité. La RDC est le seul pays de la zone à avoir enregistré une rentabilité négative.

Figure 13 : Ratio rentabilité des actifs

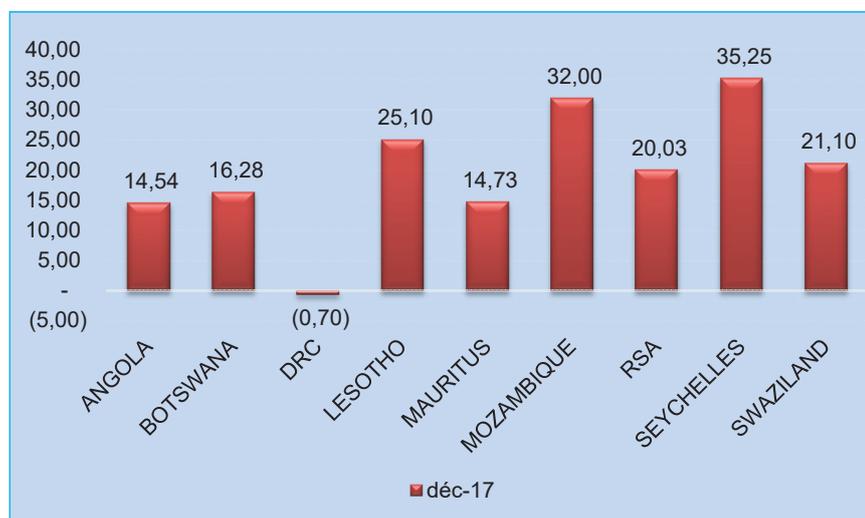
Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.7. Ratio rentabilité des fonds propres réglementaires

Ce ratio mesure l'efficacité avec laquelle le secteur bancaire fait usage de ses fonds propres. Il peut également donner une indication sur la viabilité des fonds propres dans ce sens que s'il est élevé, il pourrait indiquer une forte rentabilité et/ou une faible

capitalisation et s'il est bas, une faible rentabilité et/ou une forte capitalisation. Ainsi, le ratio de la RDC a été le seul négatif dans la zone.

Figure 14 : Ratio rentabilité des fonds propres réglementaires



Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.8. Ratio marge d'intérêt/ produit brut

Cet indicateur mesure la part des produits d'intérêts nets dans le produit brut. Le ratio de la RDC0 est en dessous de la moyenne de la zone et dénote le faible niveau d'activité du secteur bancaire.

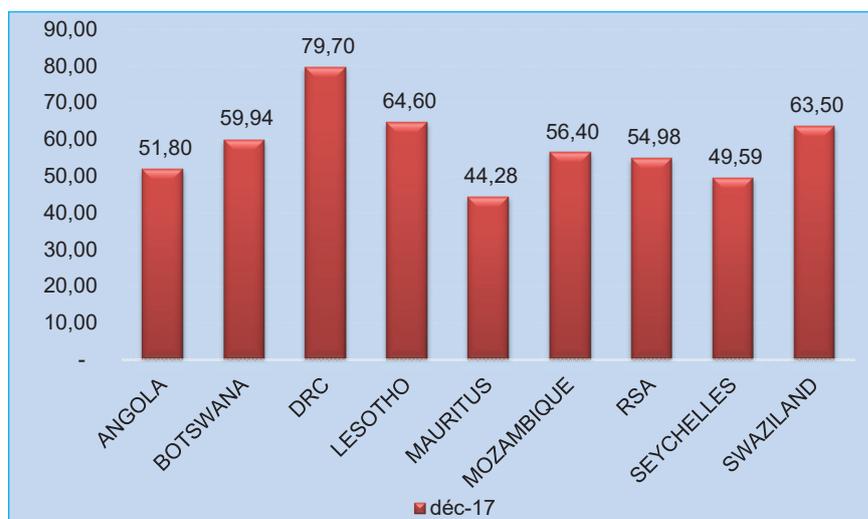
Figure 15 : Ratio marge d'intérêt/ produit brut



Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.9. Ratio charges hors intérêts / Produit brut

Cet indicateur mesure les charges administratives par rapport au produit brut. A ce sujet, le ratio de la RDC a été le plus élevé de la zone.

Figure 16 : Ratio charges hors intérêts / Produit brut

Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.10. Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts

Ce ratio mesure la part des charges du personnel dans le total des coûts administratifs. Le ratio de la RDC est le moins élevé de la zone.

Figure 17 : Ratio charges du personnel/ charges hors intérêts

Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.11. Ratio Actifs Liquides/ Passifs à court terme

Cet indicateur sert à détecter l'asymétrie entre les actifs et les passifs en termes de liquidité, et indique dans quelle mesure le secteur pourrait faire face à des retraits de fonds à vue et à court terme sans avoir des problèmes de liquidité.

En effet, la manière de calculer cet indicateur diffère d'une juridiction à une autre. Toutefois, en dépit de la conjoncture, le ratio de la RDC a été le plus élevé de la sous-région.

Figure 18 : Ratio actifs liquides/ passifs à court terme

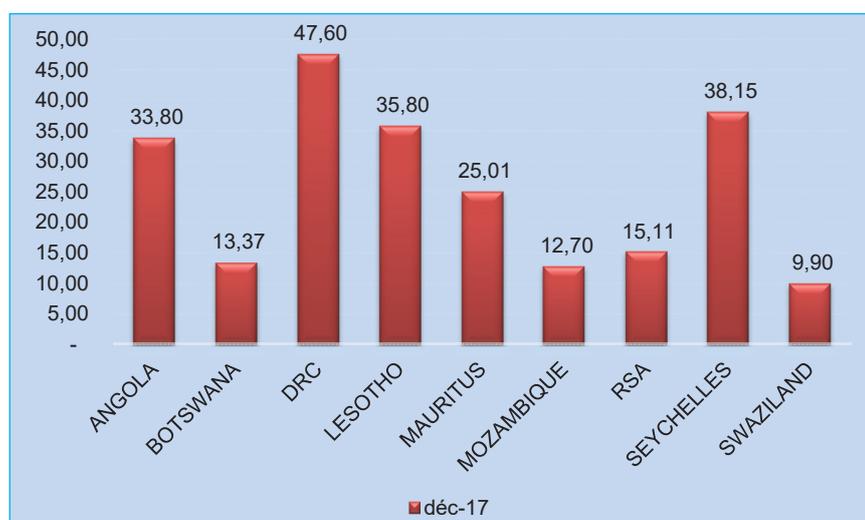


Source : sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

IV.12. Ratio Actifs liquides /Total des actifs

Cet indicateur traduit une indication des liquidités disponibles pour faire face à des demandes attendues ou inopinées d'espèces. Dans le même ordre d'idées que le précédent ratio, le mode de calcul de cet indicateur diffère d'une juridiction à une autre. Cependant, la RDC vient en première position de détenteurs du ratio le plus élevé de la sous-région.

Figure 19 : ratio actifs liquides /total des actifs



Source : Sous-comité des superviseurs des banques de la SADC.

CHAPITRE V :
CADRE DE LA POLITIQUE
MACROPRUDENTIELLE

V.1. Cadre de la politique macroprudentielle

Au regard de la récente crise financière à l'échelle mondiale, le cadre réglementaire du système financier a été réformé en profondeur. En sus de nouvelles exigences du dispositif prudentiel applicable aux établissements pris individuellement et visant à améliorer leur capacité d'absorption des pertes, une politique macroprudentielle complémentaire et exhaustive, couvrant l'ensemble du système financier, est considérée comme une condition nécessaire au maintien de la stabilité financière du secteur, en vue d'éviter le coût économique et social induit par lesdites crises financières.

En effet, il est a été démontré lors de la dernière crise financière que ni le maintien de la stabilité des prix ni la solidité individuelle ne suffisent à garantir la stabilité financière. Bien plus, les interconnexions directes et indirectes entre les acteurs financiers et ceux de l'économie réelle ainsi que les informations incomplètes y relatives engendrent des externalités ou spirales négatives capables d'amplifier les chocs, source des crises bancaires et financières systémiques.

La politique macroprudentielle vise la stabilité du système financier dans son ensemble. Elle fait allusion aux externalités négatives qui résultent du comportement d'établissements individuels et, entraînent des effets de contagion du fait de l'interdépendance directes et, indirectes entre établissements financiers et la procyclicité inhérente au système financier.

En effet, le maintien de la stabilité financière implique un double objectif en matière de politique macroprudentielle, à savoir :

la première dimension, d'ordre cyclique, vise à contenir l'accumulation de vulnérabilités systémiques au cours des phases ascendantes du cycle financier ou en cas de surchauffe du crédit, ainsi qu'à empêcher que le système financier pèse de manière excessive sur l'activité économique de par un rationnement du crédit lorsque le cycle financier passe en phase de contraction ;

- la seconde dimension vise à gérer les risques systémiques structurels découlant de vulnérabilités telles que la forte interconnexion entre intermédiaires financiers, la concentration importante d'expositions au sein de ces établissements et leurs positions sur les marchés.

Il convient de noter pour qu'une politique macroprudentielle soit efficace, afin de jouer un rôle majeur dans le maintien de la stabilité financière, il est impérieux que l'autorité chargée de cette politique soit dotée d'un mandat officiel et des compétences clairement définies. Ainsi dans la plupart de cas, la compétence institutionnelle revient à une banque centrale, actée dans la loi qui la régit ou au travers d'une loi bancaire.

Aussi, est-il à relever que la politique macroprudentielle s'appuie, d'une part, sur les objectifs intermédiaires et, d'autre part, sur les instruments macroprudentiels.

S'agissant des objectifs intermédiaires, ils sont pris en considération pour rendre opérationnel l'objectif ultime de la politique macroprudentielle, celui du maintien de la stabilité financière.

En effet, ces objectifs intermédiaires sont au nombre de quatre (4). Il s'agit de :

- atténuer et prévenir une expansion excessive du crédit et de l'endettement (effet de levier) ;
- atténuer et prévenir une transformation excessive de maturité et liquidité (asymétrie d'échéances et illiquidité de marché) ;
- limiter la concentration des expositions directes et indirectes et ;
- limiter l'impact systémique d'incitations décalées afin de réduire l'aléa moral.

Pour ce qui est des instruments macroprudentiels, ils sont développés dans l'optique de limiter la propagation du risque systémique. Ainsi, il existe plusieurs types d'instruments, notamment :

- les instruments portant sur les fonds propres visant, d'une part, à accroître la résilience des établissements bancaires en augmentant leur capacité d'absorption des pertes et, d'autre part, à limiter ou réduire l'accumulation de l'endettement des établissements bancaires (levier financier) ;
- les instruments portant sur les fonds propres ciblant le risque systémique cyclique (coussin des fonds propres contracyclique) et ceux ciblant le risque systémique structurel (surcharges de fonds propres sur les établissements systémiques et coussin de conservation) ;
- les instruments portant sur la liquidité visant à renforcer la résilience des banques face aux chocs de liquidité ;
- les instruments portant sur la limitation du crédit visant à accroître la résilience des emprunteurs en freinant l'accumulation de l'effet de levier, ce qui peut entraîner la réduction de leur probabilité de défaut ;
- les instruments portant sur la limitation de la concentration directe ou indirecte.

Encadré : le risque systémique

Le risque systémique est indissociable de l'approche macroprudentielle et de la réglementation financière du fait que les effets dévastateurs résultant de ce risque peuvent déboucher sur une crise aiguë, pouvant perturber le fonctionnement d'un système financier et entraîner une économie dans une profonde récession. De ce fait, les effets de contagion peuvent être ressentis au plan national comme à l'échelle internationale.

C'est pourquoi le risque systémique est défini comme une rupture dans le fonctionnement des services financiers causée par la dégradation de tout ou une partie du système financier et ayant un impact généralisé sur l'économie réelle. Le risque systémique correspondrait ainsi aux coûts que fait supporter le secteur financier à l'économie réelle en cas de crise.

Il y a lieu de souligner que les défis majeurs de la gestion du risque systémique, quelle que soit la défaillance observée, reposent sur la limitation des risques, pouvant impacter sérieusement le système financier, en vue de limiter ou réduire davantage le coût excessif sur le PIB en cas de survenance de la crise.

Comme la gestion du risque systémique passe par l'usage des outils macroprudentiels, il est recommandé que chaque Autorité Macroprudentielle procède au choix des indicateurs ayant un pouvoir prédictif et adaptables à l'environnement de sa juridiction.

A ce propos, la BCC a opté pour les instruments macroprudentiels repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Les instruments macroprudentiels sélectionnés par la Banque Centrale

I. Pouvoirs de l'autorité macroprudentielle	
Pouvoirs « durs » : Compétence institutionnelle	La Banque Centrale a un droit de contrôle direct sur les instruments
II. Outils de portée générale préconisés pour le secteur bancaire	
II. A volant de conservation des fonds propres	Le coussin de conservation est à détenir au-delà du minimum requis par les banques pour pouvoir supporter des pertes soudaines. Il est obligatoire et le montant de ce coussin varie de 0 à 2,5% des actifs nets pondérés. Cependant, pour un début en RDC, le pourcentage de ce coussin de conservation est à atteindre dans un délai de trois ans, en raison de 0,75% les deux premières années et de 1% à la troisième année échéant en 2021.
II.B volant des fonds propres contracycliques	Il vient s'ajouter au volant précédent en période d'expansion. Il est activé par les Autorités Nationales lorsqu'elles estimeront qu'une croissance excessive du crédit est associée à une accumulation des risques à l'échelle du système. En effet, cette croissance excessive du crédit est mesurée par la déviation du ratio crédit/PIB par rapport à la tendance. Le montant du coussin varie de 0 à 2,5 % des actifs pondérés, en fonction du degré estimé d'accumulation des risques ; et peut être fixé au-delà de ce montant, lorsque les circonstances l'exigeraient.
II.C. volant des fonds propres pour les établissements d'importance systémique	Cette exigence se justifie par les externalités négatives générées par les faillites des banques qui donneraient lieu à des perturbations au niveau du système et de l'économie réelle. Ce volant sera fixé de manière individuelle dans la fourchette de 1 à 2% sur décision de la BCC.
II.D. limite au ratio de levier	Ce ratio limite le niveau du degré d'accumulation de l'endettement du secteur bancaire. le seuil minimal du ratio de levier, suivant notre réglementation, sera à 5%.
III. Outils pour les expositions au secteur des ménages	
III.A. Exigences des fonds propres pour les expositions au secteur des ménages	Il s'agit de la prise en compte du volant des fonds propres contracycliques focalisé sur l'expansion des prêts aux ménages.

III.B. Limite à la croissance de crédit au secteur des ménages	C'est la possibilité prévue par la BCC de limiter les prêts au secteur des ménages lorsque la tendance commence à devenir non soutenable, dans le cadre de la surveillance macroprudentielle.
III.C. Restrictions aux prêts ou critères d'admissibilité des emprunteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Limite au ratio prêt/valeur pour crédit immobilier résidentiel • Limite au ratio prêt/revenu 	Ces deux instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macroprudentiels sélectionnés par la BCC.
IV. Outils pour les expositions au secteur des entreprises	
IV.A. Exigences des fonds propres pour les expositions au secteur des entreprises	Il s'agit de la prise en compte du volant des fonds propres contracycliques focalisé sur l'expansion des prêts aux entreprises non financières.
IV.B. Limite à la croissance du crédit au secteur des entreprises	C'est la possibilité prévue par la BCC de limiter les prêts au secteur des entreprises lorsque la tendance commence à devenir non soutenable, dans le cadre de la surveillance macroprudentielle.
IV.C. Restrictions aux prêts ou critères d'admissibilité des emprunteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Limite au ratio prêt/valeur pour crédit immobilier commercial • Limite au ratio prêt/revenu 	Ces deux instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macroprudentiels sélectionnés par la BCC.
V. Outils de liquidités appliqués au secteur bancaire	
V.A. Exigences de volant de liquidité : <ul style="list-style-type: none"> • Ratio de liquidité à court terme à 30 à jours ; • Ratio de liquidité à court terme par monnaie; • Ratio prêts/dépôts 	La réglementation prudentielle de la RDC le prévoit, mais le calcul de ce ratio n'est pas le même que le volant de liquidité de Bâle III. Le dispositif prudentiel de la RDC prévoit le ratio en monnaie locale et à l'ensemble des devises étrangères. Ces instruments non bâlois sont pris en compte dans la panoplie d'instruments macroprudentiels sélectionnés par la BCC pour s'assurer du niveau de la dépendance des banques face au financement extérieur.

En particulier, l'outil de suivi permet de guider le choix des mesures à adopter en matière de politiques en réponse aux risques décelés. Le choix de l'instrument approprié nécessite de lier les instruments et leur mécanisme de transmission prévu aux risques sous-jacents et aux objectifs de la politique macroprudentielle. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des principaux instruments liés aux objectifs intermédiaires.

Tableau 14 : Instruments macroprudentiels versus objectifs intermédiaires

Objectifs intermédiaires	catégories	Instruments
1. Atténuer et prévenir une expansion excessive des prêts et d'endettement	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres Limite des prêts 	<ul style="list-style-type: none"> Coussin contracyclique Exigences en FP sectoriels Coussin des FP pour Ets d'importance systémique Prêts/valeur ou prêts/revenu
2. Atténuer et prévenir une expansion excessive de maturité et de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> Liquidité 	Ratio structurel de liquidité à LT et celui à CT
3. Limiter les concentrations des expositions	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres Limite des prêts 	<ul style="list-style-type: none"> Exigences en FP sectoriels Coussin FP pour les établissements d'importance systémique Levier Prêts/valeur ou prêts/revenu
4. Aléa moral	<ul style="list-style-type: none"> Fonds propres liquidité 	<ul style="list-style-type: none"> Coussin des FP pour les établissements d'importance systémique Levier NSFR et LCR

Ainsi, pour mieux concourir à la stabilité financière, il s'est avéré important pour l'Autorité de Régulation et de Contrôle de poser les jalons en vue d'asseoir une politique macroprudentielle au regard des objectifs généraux et intermédiaires y relatifs, conformément aux bonnes pratiques.

Pour rappel, les objectifs généraux s'inscrivent dans la logique de:

- renforcer la résilience du système bancaire par sa capacité à absorber les chocs économiques et financiers tout en évitant des répercussions majeures sur l'économie ;
- limiter les risques de défauts collectifs ou en chaîne, qu'ils soient liés à des interconnexions fortes ou expositions massives à un risque commun et cibler les institutions d'importance systémique suivant les critères établis à cet effet, en vue de limiter la formation du risque systémique.

Par ailleurs, une liste indicative d'objectifs intermédiaires plus restrictifs a été établie à l'échelle internationale. Cette liste vise à garantir une meilleure identification des risques et une analyse idoine de l'efficacité de la politique macroprudentielle. La BCC analyse déjà certains de ces objectifs.

S'agissant des objectifs généraux, il a été relevé ce qui suit :

Objectif 1 : Renforcer la résilience du système financier

La menace sur la stabilité financière en RDC résulte souvent des chocs externes qui rendent l'économie congolaise très vulnérable et, par ricochet, la stabilité financière. Au regard de ces menaces, la BCC, avec l'assistance technique du FMI AFRITAC Centre, développe les instruments bâlois pour une résilience à moyen et long termes, en révisant la définition des fonds propres prudentiels, en introduisant les coussins devant prémunir le secteur bancaire aux tensions économiques, à l'expansion excessive des prêts à la contrepartie et celle du niveau de l'endettement du secteur bancaire ainsi que le coussin pour le risque lié aux établissements d'importance systémique.

Objectif 2: Risque de défauts collectifs

S'agissant de l'interconnexion, le risque de contagion au travers des transactions à l'interbancaire, en dépit de la situation préoccupante de certaines banques, a continué à demeurer acceptable. Cette situation se justifie par le fait que les prêts interbancaires sur la même place s'octroient à des taux très faibles afin d'éviter l'ampleur du risque de défaut des banques en position emprunteuse.

Aussi, pour se prémunir contre d'éventuelles contagions, les concours à l'interbancaire, aux banques à des situations financières préoccupantes, sont-ils souvent limités. Cependant, le secteur bancaire est quand même exposé au risque de contagion face aux correspondants hors place, eu égard à certaines incertitudes qui planent encore à l'échelle internationale et à la situation de resserrement des transactions en dollar américain opérées auprès desdits correspondants par les banques congolaises.

En outre, il importe de prendre en compte l'expansion grandissante observée des banques panafricaines pour lesquelles les maisons mères sont localisées dans les zones économiques qui subissent davantage des pressions causées par le report des ajustements et la montée des tensions dans leurs secteurs financiers. Pour rappel, les banques transfrontières peuvent être également source de risques, au travers d'une contagion intragroupe éventuelle, avec probabilité de générer le risque d'interconnexion au niveau des pays d'accueil.

Ainsi, suivant une étude de la Banque Mondiale¹⁰, l'on a constaté un foisonnement de banques panafricaines en Afrique subsaharienne dont le bilan consolidé avoisinait 50% du PIB de cette partie du continent africain.

Par ailleurs, il est à noter que le secteur bancaire congolais reste fortement exposé au risque inhérent aux prêts libellés en devises qui sont plus représentatifs dans le portefeuille global. En effet, les fluctuations négatives à répétition du taux de change seraient source des pertes matérielles d'un bon nombre des banques étant donné que les emprunteurs ne sont pas couverts contre les dépréciations de la monnaie nationale.

¹⁰Réunion des superviseurs des banques de l'ABCA

Concernant les objectifs intermédiaires, il a été relevé ce qui suit :

Objectif 3: Atténuer et prévenir une expansion du crédit et un effet de levier excessifs

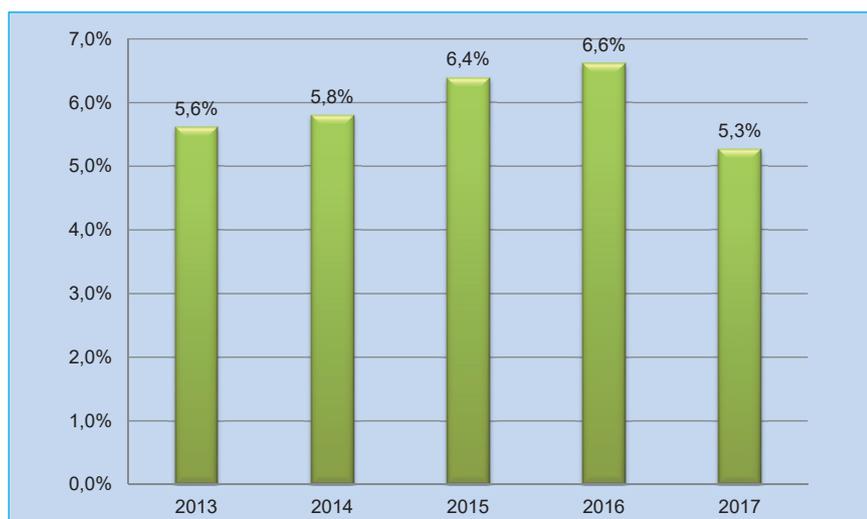
Il a été observé lors de la dernière crise financière que la croissance excessive du crédit constitue un facteur clé des crises financières. La mauvaise appréhension du risque et la prise de risque endogène en période de croissance (i) a entraîné l'offre de crédit à l'excès, (ii) créant des bulles potentielles sur les marchés d'actifs et augmentant le levier au sein des systèmes financiers et l'endettement des emprunteurs de l'économie réelle.

En effet, l'évolution de ce type des risques rend le secteur financier plus vulnérable aux chocs tout en créant des déséquilibres qui induisent des externalités de la contraction du crédit (credit crunch).

Contrairement au prescrit de cet objectif dans notre environnement, au cours de la période sous revue, les prêts accordés par le secteur bancaire n'ont pas connu un cycle trop excessif de nature à constituer des bulles de crédit insoutenables. Il s'est observé quasiment un ralentissement des prêts consentis à la clientèle.

Le ratio Prêts/PIB, au cours de ces cinq dernières années est demeuré faible et en régression en 2017 compte tenu du degré d'hostilité affiché par le secteur bancaire, au regard des fluctuations négatives de taux de change pendant au moins trois (3) années successives, corollaire du maintien à des proportions élevées du risque de défaillance de la contrepartie. En effet, ce ratio, comme l'indique la figure 20 ci-dessous, est demeuré de loin en-deçà de la valeur moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 21 % et de 15 % de celui des pays considérés fragiles par le FMI.

Figure 20 : Prêts rapportés au PIB



Source : BCCI/ Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers.

Objectif 4 : Atténuer et prévenir une transformation excessive de maturité et liquidité (asymétrie d'échéances et illiquidité du marché)

Depuis la dernière crise financière, l'expérience a démontré que les cycles de crédit coïncident avec une dépendance accrue du financement à court terme. La transformation excessive de liquidité pose des risques pour la stabilité financière par biais de spirales négatives de liquidité marquées par des externalités consécutives à des ventes de catastrophe (fire sales) et un effet de contagion induit par le tarissement de la liquidité.

Il est à noter que la transformation excessive des échéances constitue un facteur déterminant de la transformation de la liquidité, susceptible d'accroître la sensibilité au risque de taux d'intérêt.

Les indicateurs qui opérationnalisent cet objectif intermédiaire se focalisent sur la liquidité des actifs, la stabilité du financement et la transformation des échéances dans le secteur financier.

Par rapport à cet objectif, la Banque Centrale cherche encore les voies et moyens pour l'adapter en tenant compte de l'existant dans notre environnement.

Objectif 5 : Limiter la concentration des expositions directes et indirectes

Le risque de concentration directe découle d'expositions importantes du secteur non financier (le marché de logement, les emprunts souverains et autres emprunts de privé) ainsi que d'expositions entre entités financières. Cette concentration, tant du côté des actifs que des passifs, rend le système financier plus sensible aux chocs communs.

En sus, des expositions indirectes apparaissent au sein du système en fonction de l'interdépendance des institutions financières au sein du système et par voie des conséquences, par contagion, d'expositions communes par le jeu des ventes d'actifs dans l'urgence.

En rapport avec cet objectif, une étude est en train d'être conduite au sein de la BCC par le biais de l'organe de la Surveillance des Intermédiaires Financiers pour appréhender les types de concentration d'expositions à prendre en compte, tenant compte de notre environnement et de l'existant.

Objectif 6 : Limiter l'impact systémique d'incitations décalées afin de réduire l'aléa moral

Il est à constater que certaines parties du système financier soient considérées comme trop critiques pour pouvoir en supporter la faillite, en fonction de leur importance pour l'économie réelle et/ou le reste du système financier.

La présence de filets de sécurité prévus par les pouvoirs publics peut entraîner des problèmes d'aléa moral, les politiques de rémunération des banques, ainsi que les

pressions exercées par les actionnaires et les marchés, sont susceptibles de déteindre sur les motivations des dirigeants de banques et d'exacerber leur quête de rendement.

Les indicateurs destinés à mesurer l'aléa moral et l'ampleur du phénomène des établissements d'importance systémique comprennent des mesures de l'importance des sous-secteurs financiers pour l'économie réelle et de leur importance pour le reste du système financier.

Les indicateurs de quête de rendement portent quant à eux sur les normes de crédit, la rentabilité des établissements financiers et le degré de risque présent dans les actifs qu'ils détiennent.

L'étude entreprise par la BCC à propos de cet objectif est très avancée, d'ores et déjà, la norme sur les établissements d'importance systémique préconisée par la BCC sera prise en compte dès publication du règlement révisé sur les normes prudentielles de gestion.

V.2. Mesures à préconiser

A la lumière de ce qui précède, les mesures suivantes ont été préconisées :

3. Au regard de l'embellie économique observée en 2017, le secteur bancaire congolais devrait profiter de la conjoncture économique mondiale favorable à partir des conditions extérieures propices pour accroître sa capacité de résistance aux chocs et réduire son niveau élevé de taux de dégradation du portefeuille, afin d'éviter que le secteur se retrouve dans une situation irrémédiable face à la montée éventuelle des facteurs de vulnérabilité à moyen terme à l'échelle internationale.
4. La mise en œuvre de la réglementation aussi bien quantitative que qualitative suivant les standards internationaux, contribuerait à une meilleure surveillance prédictive aussi bien dans le cadre de la supervision basée sur le risque que la surveillance macroprudentielle.
5. L'accélération par l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, ARCA en sigle, du développement et d'adaptation d'un cadre prudentiel adéquat du secteur, en conformité aux standards internationaux en la matière afin, d'une part, de doter à ce secteur des outils capables d'assurer une solidité, une stabilité et une sécurité et, d'autre part, de permettre aux futurs acteurs du secteur d'être à même d'adapter leurs stratégies opérationnelles en tenant compte des risques qu'ils pourraient rencontrer.
6. La BCC devrait renforcer sa surveillance dans le cadre du rapatriement obligatoire des recettes d'exportation des produits miniers qui représente une quotité de 40 % suivant la réglementation du change de la RDC. Ce rapatriement devrait

normalement contribuer de manière remarquable à l'augmentation significative du bilan du secteur bancaire, surtout pendant les périodes d'envol des prix à l'exportation des produits de base à l'échelle mondiale. Il va sans dire que le secteur bancaire disposerait davantage de ressources pour contribuer encore mieux dans la résilience économique de la RDC.

5. L'expansion des prêts à l'économie sont toujours compatible aux fonds propres. Ainsi, la consolidation sensible des fonds propres et l'augmentation des dépôts en 2017 constituent un atout majeur devant améliorer la marge d'intervention du secteur. Il va sans dire que le secteur devra améliorer davantage sa stratégie opérationnelle en réfléchissant sur la mise en place probable des nouveaux produits plus attrayant en matière des crédit, afin de concourir davantage au financement de l'économie.

V.3. Cadre institutionnel de la stabilité financière

Conformément aux bonnes pratiques internationales ainsi qu'aux recommandations formulées au niveau de regroupement sous régionaux, la création d'un Comité National de Stabilité Financière (CNSF) s'impose comme un objectif à atteindre en République Démocratique du Congo dans un délai raisonnable.

La stabilité financière aborde la problématique d'une situation dans laquelle le système financier (marchés/ intermédiaires/ infrastructures) est capable de résister aux chocs et de résorber les déséquilibres. Ainsi, la responsabilité de sa préservation devrait être partagée entre le Ministère ayant les Finances dans ses attributions, la Banque Centrale du Congo ainsi que les Autorités de Régulation et de Contrôle des différents compartiments du marché financier avec la coopération consultative des participants aux marchés et, le cas échéant, des Autorités supranationales.

Ce cadre de concertation devrait, d'une part, assurer l'échange permanent et efficace d'informations entre les parties prenantes et, d'autre part, évaluer et prévenir les risques systémiques afin de mettre en place des mesures adaptées pour le maintien de la stabilité financière.

Il appartient au Gouvernement, au travers du Ministère des Finances, à la BCC et à d'autres parties prenantes dans le domaine de la stabilité financière d'instituer cet organe en lui assignant des objectifs et de définir les responsabilités de chaque acteur.

V.4. Cadre de régulation et de supervision bancaire

A la suite des recommandations formulées par la mission conjointe Fonds Monétaire International/Banque Mondiale de 2014, dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier, PSEF en sigle, la BCC s'est inscrite dans le cadre d'un vaste

programme du renforcement du dispositif réglementaire et de bonnes pratiques de la supervision bancaire afin de s'aligner aux standards internationaux.

Les principales évolutions en 2017, ont concerné l'harmonisation avec les standards internationaux (i) des normes de gestion prudentielle, (ii) de la gouvernance, (iii) du contrôle interne, (v) de la gestion des risques et (vi) de la mise en place du plan de continuité d'affaires.

En effet, les instructions révisées ont comme soubassement les 29 principes fondamentaux en la matière et les bonnes pratiques édictés par le Comité de Bâle. En résumé, les options sur les innovations portent sur les aspects suivants :

(i) Pour l'Instruction n° 14 aux banques, relative aux normes prudentielles de gestion modification n°6)

- Les innovations visent la consolidation de la qualité des fonds propres afin de renforcer la capacité des banques à absorber les éventuelles pertes, aussi bien pour la continuité de l'exploitation que pour la liquidation. Elle permet ainsi d'accroître la résilience individuelle des banques durant les périodes de tension (au plan microprudentiel) et de contenir les risques collectifs qui gagnent l'ensemble du système financier ainsi que leur amplification procyclique (au plan macroprudentiel).
- la révision de ces règles prudentielles permettra d'opter pour les approches plus adaptées à l'activité des établissements bancaires évoluant en RDC afin de déterminer les exigences en fonds propres au regard des risques opérationnel, de crédit et de marché. L'attention sera plus focalisée sur le risque de change pour le risque de marché.
- l'insertion de l'indicateur du levier financier, faisant partie des exigences en fonds propres au regard du risque, destiné à contenir l'accumulation d'un endettement excessif dans le système bancaire.
- la révision des pondérations à attribuer aux actifs à risques conformément aux exigences de Bâle II.

(ii) Pour l'Instruction n° 17 aux établissements de crédit, relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne (modification n°2)

- la constitution du système de contrôle interne à trois niveaux indépendants, avec des responsables bénéficiant d'une protection renforcée dans l'exercice de leur activité ;
- la révocation des responsables de la conformité et de l'audit interne doit faire l'objet d'une information à la BCC appuyée par un dossier justifiant les motifs de ladite mesure. La révocation ne peut intervenir qu'après l'avis conforme de l'organe délibérant, après avoir recueilli l'avis du comité d'audit et du comité d'éthique et de conformité ;

- la création d'un lien fonctionnel renforcé entre les lignes de contrôle interne, notamment l'audit interne et la conformité, et l'organe délibérant, et au-delà avec la BCC ;
- la prise en compte de l'environnement international de l'activité bancaire par l'autorisation d'externaliser certaines fonctions de contrôle interne et de gestion des risques auprès d'autres établissements bancaires du groupe d'appartenance, sous un contrôle strict et renforcé de la BCC. Il s'agit de contrôle permanent de deuxième niveau des activités opérationnelles et la fonction de gestion des risques.
- Il en est de même pour le contrôle de troisième niveau qui peut être partiellement externalisé. Par contre, le contrôle permanent de premier niveau ainsi que le contrôle de conformité ne peuvent en aucun cas être externalisés.

(iii) Pour l'Instruction 21 relative au gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit

- la BCC disposera d'un pouvoir général d'imposer des modifications dans les structures de gouvernance si elle l'estime justifiée ;
- le rôle de l'assemblée générale des actionnaires devra être également réaffirmé en qualité d'organe de contrôle ultime de l'établissement assujetti ;
- le rôle de surveillance de l'organe délibérant devra être également réaffirmé et, cet organe devra demeurer expressément le garant de la configuration du dispositif de contrôle interne ;
- l'organe délibérant devra être assisté, dans sa mission de surveillance de la gestion de l'établissement, par cinq comités de gouvernance dont trois, obligatoires (comité d'audit, comité de risques et celui d'éthique et conformité) et deux autres facultatifs (ressources humaines et celui de rémunération) ;
- l'introduction des exigences de transparence au moyen de la publication obligatoire annuelle des informations relatives à la gouvernance, aux risques ou aux opérations avec les apparentés.

(iv) Pour l'Instruction 22 relative à la gestion des risques

L'option retenue pour la révision de cette instruction a consisté à transposer d'une façon structurée les principes de la supervision basée sur les risques. Ainsi, les innovations optées ont été focalisées sur deux grands axes, à savoir l'introduction(i) des notions de l'appétence et de la tolérance au risque et (ii) des exigences relatives aux différents risques spécifiques.

a) L'introduction des notions de l'appétence et de la tolérance au risque

- l'objectif est d'exiger aux assujettis, conformément aux concepts énoncés dans les normes internationales, d'une part, de déterminer leur capacité maximale à supporter les risques de toute nature et, d'autre part, d'élaborer une politique formalisée et raisonnée de prise des risques comportant des limitations appropriées ;

- les obligations à imposer aux assujettis en vue, d'une part, d'évaluer la tolérance au risque et de calibrer l'appétence pour le risque en fonction de leurs fonds propres et, d'autre part, de reporter à la Banque Centrale tout incident qui impliquerait un franchissement de la tolérance au risque défini par l'organe délibérant ;
- l'affirmation d'un principe de surveillance proportionnée aux risques, assorti de mesures d'organisation du système de gestion des risques et de la mise en place, au sein d'un établissement, de divers outils de suivi, comme des indicateurs avancés de risque pour chaque type de risque. De même, l'obligation d'établir une cartographie des risques couvrant exhaustivement les domaines d'activités ;
- le comité des risques, émanation de l'organe délibérant, à instituer pour veiller à :
 - (i) la détermination de la tolérance au risque, (ii) la définition de l'appétence pour le risque, (iii) la surveillance des risques et (iv) orientations stratégiques relatives aux risques.

b) L'introduction des exigences relatives aux différents risques spécifiques

Pour les risques spécifiques sélectionnés, une architecture homogène et simplifiée a été adoptée afin d'éviter les redondances propres à l'ancienne Instruction. Les normes de gestion de ces risques devront être divisées en trois sections :

- stratégie et gouvernance pour traduire le rôle des organes délibérant et exécutif et d'autres fonctions spécifiques ;
- règles de gestion des risques qui se focalisent sur les aspects opérationnels de traitement des opérations exposant l'établissement au risque considéré ;
- mesure et surveillance du risque se consacrent aux aspects relatifs à la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie et au contrôle de l'application conforme des procédures de gestion des risques et des limites.

(v) Pour l'Instruction 36 relative au plan de continuité d'affaires « PCA »

La mise en œuvre de cet outil qualitatif aura pour objet de préciser les principes généraux devant guider l'élaboration par les établissements assujettis d'un plan de continuité de leurs activités en cas de perturbation opérationnelle majeure.

ANNEXES

Tableau 1 : Evolution de la part des prêts du secteur bancaire aux secteurs institutionnels (En %)

CATEGORIES	2013	2014	2015	2016	2017	MOYENNE
Etat	11,81	11,57	7,70	12,08	11,97	11,03
Entreprises privées non financières	59,96	59,64	63,06	62,45	60,31	61,08
Ménages	28,23	28,79	29,25	25,47	27,72	27,89

Tableau 2 : Dépôt Secteurs Institutionnel

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Dépôts Secteurs Institutionnels	3 043,97	3 377,36	3 696,47	3 367,73	3 620,33
Variation en %		11,0%	9,4%	-8,9%	7,5%

Tableau 3 : Evolution du nombre de comptes ouverts

CATEGORIE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017
BANQUES	2 096 585	2 203 857	2 222 470	3 911 387	86,6%
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	1 781 924	1 851 044	1 901 022	1 931 438	8,4%
ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE	10 112 511	12 098 515	14 170 631	22 580 845	123,3%
<i>Dont actifs</i>	<i>1 930 580</i>	<i>1 770 884</i>	<i>1 947 550</i>	<i>3 251 461</i>	<i>68,4%</i>
TOTAL	13 991 020	16 153 416	18 294 123	28 423 670	103,2%

Tableau 4 : Evolution du nombre d'emprunteurs et du nombre des crédits déclarés dans l'applicatif ISYS-CERI

Rubriques	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017
Nombre d'emprunteurs	178 543	393 569	464 120	536 461	200,5%
Nombre des crédits	120 171	259 287	305 438	362 243	201,4%

Tableau 5 : Qualité du portefeuille des prêts à l'économie en %

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Prêts en souffrance/ prêts bruts	6,0	7,9	18,3	18,7	16,1
Prêts en souffrance nets des provisions/fonds propres de base	14,6	16,6	56,1	62,8	48,2
Couverture des prêts en souffrance	56,9	64,7	45,4	53,6	37,7

Tableau 6 : Indicateurs de liquidité en %

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Actif liquide/Passif à CT	120,0	127,8	117,7	119,6	127,8
Dépôts/Prêts	155,8	138,9	157,5	152,4	193,2

Tableau 7 : Indicateurs de rentabilité en %

Rubriques	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16	déc. 17
ROA	1,5	1,8	1,5	-2,5	-0,1
ROE	19,4	20,8	17,3	-32,7	-0,7
Marge d'intérêts/Produit brut	39,6	37,6	37,6	35,8	35,3
Charges hors intérêts/Produit brut	81,4	78,0	78,0	76,4	82,1

Tableau 8 : Ecart entre les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs en %

RUBRIQUES	2013	2014	2015	2016	2017
Spread MN	13,9	13,9	15,0	13,9	17,3
Taux créditeurs	5,3	6,2	6,0	6,7	4,13
Taux débiteurs	19,2	20,1	21,0	20,6	21,5
Spread ME	15,4	13,1	12,0	13,8	12,1
Taux créditeurs	3,3	3,5	4,0	3,2	3,4
Taux débiteurs	18,6	16,6	16,0	17,0	15,6

Tableau 9 : Adéquation des fonds propres en %

Rubriques	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio du Total des FP	23,5	23,7	20,4	9,0	27,3
Ratio de FPB	16,7	18,4	16,7	13,0	19,1
Ratio de levier	8,0	8,7	8,5	7,0	7,9

Tableau 10 : Evolution des paramètres clés du secteur de la Microfinance
(En millions USD)

N°	RUBRIQUES	2015	2016	2017
1	Total Actif	280,22	240,97	234,33
2	Actif/PIB (%)	0,74	0,64	0,61
3	Portefeuille crédit	162,17	136,95	121,75
4	Crédit/PIB (%)	0,42	0,37	0,32
5	Epargne	177,22	167,99	175,22
6	Degré de concentration = 7/1 (%)	51,80%	58,00%	58,0%
7	Actifs de 5 premiers ISFD	143,71	139,87	135,82
8	Prêts improductifs/total des prêts bruts= 9/3 (%)	10,20%	18,00 %	11,70%
9	Prêts improductifs	16,56	24,69	27,34
10	Rendement des actifs (%)	-1,50%	-5,50%	-5,00%
11	Degré de liaison avec le secteur bancaire 13/12(%)	1,23 %	1,01%	0,78%
12	Total bilan banques	5128,11	4762,14	5522,86
13	Avoirs auprès du secteur bancaire	63,07	48,01	42,89